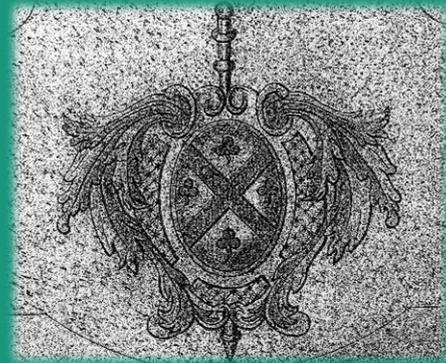


L'Inattendu - 2021

Commune de Novy-Chevrières



Groupe de rédaction

Sylvie LOZINGOT et Jérôme LEDOUBLE
Avec le soutien de Laura HODIER

Nous remercions chaleureusement l'Entreprise SCEE pour l'édition de ce Journal

Date de parution : Février 2022

Sommaire

Le Mot du Maire	Page 3
La Mairie – Les Services	
- État-Civil de l'année 2021 : Naissances, Mariages et Décès	Page 4
- Services de la Mairie	Pages 5 à 6
Les Services de la Communauté de Communes	
- Les déchets ménagers – L'eau potable	Page 7
- Diagnostic du patrimoine bâti	Page 8
La Vie de la Commune	
- La Novy'thèque	Page 9
- Les radars pédagogiques	Page 10
Les Délibérations du Conseil Municipal	Pages 11 à 19
La Vie de l'École	Pages 20 à 27
Novy-les-Moines, terre de grands crus !	Pages 28 à 30
Le Doyen du Village	Page 31
Association Foncière	Page 31
Le C.C.A.S.	Page 32
Société de sauvegarde de la chasse et de la nature de Novy-Chevrières	Page 33
Les Associations type loi 1901	
- L'ADMR	Page 34
- Association de loisirs de Novy « Les 100 buts »	Pages 35 à 36
- La Novy'thèque	Page 36
- L'Association des Parents d'Élèves	Pages 37 à 40
- Le Comité des Fêtes	Pages 41 à 44
- « Novy Sport »	Pages 45 à 51
- Les Passionnés du cheval de trait ardennais	Page 52
- PRÉCARÉ	Pages 53 à 54
Nos Artisans, Commerçants et Auto-Entrepreneurs	Pages 55 à 56
Les Assistantes Maternelles	Page 57

Le Mot du Maire

A toutes et à tous, une très bonne année, une année de succès qui voit se réaliser vos espoirs et vos attentes. Je forme des vœux pour votre réussite professionnelle et personnelle, pour une année prospère, et bien sûr pour une année heureuse.

Dans ce temps de doute où prévaut le sentiment de l'impuissance collective, il faut porter sur notre commune un regard positif et partager la conviction que, malgré toutes les difficultés, notre village recèle de fortes capacités d'initiatives. Il dépend de nous tous que notre commune évolue toujours mieux.

L'économie est pénalisée par le poids de la fiscalité, la prolifération des normes et des contraintes administratives bride l'initiative et décourage d'entreprendre.

Depuis plusieurs années, les communes subissent une érosion de leurs ressources financières. La dotation globale de fonctionnement diminue, tandis que des compétences supplémentaires sont transférées aux collectivités.

Il faut réformer notre système public en profondeur, diminuer les dépenses, traquer les archaïsmes, moderniser notre pays.

La commune est, par excellence, un lieu d'initiatives et de solutions.

Parce que nous savons d'où nous venons, nous pouvons nous projeter vers l'avenir.

Il faut garder confiance, mobiliser nos énergies, nos expériences et nos espérances, pour forger ensemble ce nouvel avenir.

Je forme le vœu que notre commune garde ce goût de la conquête, de l'aventure et de la réussite.

Je forme le vœu que 2022 soit l'occasion de porter, dans notre village, des projets ambitieux.



C'est bien au niveau local que l'aménagement, les arts, le sport et la culture s'enracinent et donnent sens à nos communes.

Je remercie donc tous les bénévoles pour leur implication, leur générosité et leur sens du service, vous nous transmettez vos passions, et vous nous faites partager une façon conviviale d'être ensemble.

Je remercie aussi les enseignants pour leur engagement au service de nos enfants. De nombreux évènements ponctuent la vie locale autant d'occasions de rencontres et de dialogues.

Je remercie enfin chacun des adjoints et des conseillers municipaux, et le personnel communal et intercommunautaire pour le travail accompli.

A toutes et à tous, bonne et heureuse année emplies d'espoir et de projets.

Yves BEGUIN

La Mairie – Les Services

État civil de l'année 2021

Naissances

- DESTENAY Gabin, né le 6 février à Reims
- MARTIN Victor, né le 8 avril à Charleville-Mézières
- LOUIS Simon, né le 2 juin à Bezannes
- VALOT Willow, née le 12 octobre à Bezannes
- CORNEILLE HAINON Charles, né le 20 octobre à Reims
- HOLDERBAUM Naylor, né le 29 octobre à Charleville-Mézières



Nous adressons toutes nos félicitations aux heureux parents.

Mariage



- Vanessa CAMUS et Louis COLLIGNON, le 20 novembre

Nous adressons, aux jeunes mariés, tous nos vœux de bonheur.

Décès

- Madame CHORIN Vve KASPRZAK Pierrette, le 28 janvier 2021
- Madame CHAMPENOIS Vve RUIN Yvonne, le 15 juillet 2021
- Monsieur JACQUOT Bernard, le 19 juillet 2021 (*doyen du village*)
- Monsieur MALLEVRE Christophe, le 15 septembre 2021
- Madame HEULLY Jacqueline, le 01 décembre 2021 (*doyenne du village*)
- Monsieur JACZMINSKI Christian, le 10 décembre 2021
- Monsieur LEJEUNE René, le 17 décembre 2021

Nous adressons nos sincères condoléances aux familles.



Services de la mairie

**Pour toute demande de document administratif,
un passage en mairie est incontournable.**

Inscription sur les listes électorales

Qui peut être électeur ?

Il faut remplir toutes les conditions suivantes :

- avoir au moins 18 ans la veille du jour de l'élection
- (ou la veille du 2^e tour de l'élection),
- être français,
- jouir de ses droits civils et politiques.



Rappel :

Sont inscrits automatiquement sur les listes électorales :

- les Français qui atteignent l'âge de 18 ans **s'ils ont bien accompli les formalités de recensement à 16 ans**,
- les Français ayant obtenu la nationalité française à partir de 2019, les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes électorales complémentaires de leur mairie pour pouvoir voter aux élections européennes et municipales.

Quand s'inscrire ?

Il est possible de s'inscrire toute l'année.

Date des élections en 2022 :

- élections présidentielles : les 10 et 24 avril,
- élections législatives : les 11 et 18 juin.

Dates limites d'inscription sur les listes électorales		
Inscription	Élection présidentielle	Élection législatives
En ligne	Jusqu'au 2 mars 2022	Jusqu'au 4 mai 2022
En mairie ou par courrier	Jusqu'au 4 mars 2022	Jusqu'au 6 mai 2022

Comment s'inscrire ?

- en utilisant le service en ligne : service-public.fr,
- par correspondance en envoyant à la mairie de votre commune la photocopie de votre pièce d'identité et de votre justificatif de domicile ainsi que le formulaire de demande d'inscription complété,
- en mairie en présentant une pièce d'identité récente, un justificatif de domicile et le formulaire de demande d'inscription complété.

Recensement militaire

Chaque jeune doit se faire recenser du jour du 16^{ème} anniversaire et jusqu'à la fin du 3ème mois qui suit.

Présentez-vous en mairie muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.

Il permet d'assister à la journée défense et citoyenneté (JDC). Cette démarche est obligatoire pour s'inscrire aux examens et à certains concours.

Le recensement est indispensable pour l'inscription automatique sur les listes électorales.

Vous devez faire la démarche de recensement vous-même. Si vous êtes mineur, l'un de vos



parents peut faire cette démarche à votre place et en votre absence.

Démarches :

En mairie avec les documents suivants :

- carte nationale d'identité ou passeport valide,
- livret de famille à jour,
- justificatif de domicile.

En ligne : service-public.fr

Permis de conduite - Certificat d'immatriculation - Carte d'identité & Passeport

Vous souhaitez faire une demande de passeport et/ou de CNI : vous devez vous rendre dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil (DR) afin que celle-ci puisse recueillir votre demande : Rethel ou Château-Porcien.

**Je fais mes démarches en ligne,
7j/7, 24h sur 24**



**Je gagne du temps :
plus besoin de me déplacer !**

**Un seul site pour toutes les démarches :
www.ants.gouv.fr**

COMMENT EST RÉALISÉ MON TITRE D'IDENTITÉ ?

Je prends rdv
en mairie
Par téléphone ou en ligne



Je fais une pré-demande
sur ants.gouv.fr



Je me rends en mairie
pour enregistrer
mon dossier



Délais de 2 mois

Ma demande est transmise
au service instructeur



Impression
à l'Imprimerie Nationale



Mon titre d'identité
est envoyé
à la mairie



Je récupère
mon nouveau passeport
ou ma carte d'identité



Les services de la Communauté de Communes

Les déchets ménagers

La compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés » de la Communauté de communes a été transférée au SICOMAR.

Depuis 2020, la mission de la Communauté de Communes du Pays Rethélois (CCPR) a été de mettre en œuvre la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères.

Le volume des déchets a baissé de 30 % et les tournées ont été divisées par deux.

Cependant, en raison des enjeux liés aux dispositions européennes et nationales traduites, l'État augmente de manière exponentielle la TGAP (la taxe générale sur les activités polluantes) pour les installations de stockages et d'incinérations applicables aux déchets des entreprises de 17 € à 65 €.

Une nouvelle grille tarifaire va prochainement être proposée.

Le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés est assuré par le SICOMAR et comprend notamment :

- la mise à disposition des contenants dédiés à la collecte des déchets ménagers et assimilés,
- la collecte des ordures ménagères résiduelles et les déchets assimilés en porte à porte,
- la collecte des déchets recyclables en porte à porte,
- la collecte des conteneurs d'apport volontaire (en particulier pour les emballages en verre),
- le traitement des déchets collectés,
- la gestion des déchèteries implantées sur le territoire de la CCPR.

QUE FAIRE DE VOS BACS EN CAS DE DEMENAGEMENT ?

- Les bacs jaunes sont à remettre en mairie
- Les bacs d'ordures ménagères sont à gérer avec le SICOMAR

L'eau potable

Depuis le 1er janvier 2018, la Communauté de Communes du Pays Rethélois assure la compétence « Eau potable » dans le but de garantir le principe d'égalité des usagers devant le service public.

Le prix de l'eau potable comprend :

- une partie fixe, qui représente l'abonnement, fixé en fonction du branchement,
- une partie variable, qui représente le coût de l'eau potable des m³ constant ou dégressif selon la quantité,
- les taxes, qui se composent de la redevance ressource d'eau, proportionnelle au volume pompé en m³ et de la redevance pollution domestique, proportionnelle à la consommation en m³.

La CCPR vise l'application du lissage sur 10 ans pour atteindre les éléments cibles validés en 2019 à savoir 1.5€/m³ et un abonnement de 35 € par compteur.

Pour Novy-Chevrières, le tarif du m³ d'eau pour 2022 devrait être de 1.17€HT.

Diagnostic du patrimoine bâti



La Région Grand Est lance un recensement du patrimoine bâti dans chaque commune afin d'établir une cartographie la plus complète possible des bâtiments qui pourraient demain faire l'objet d'une rénovation, ou d'une démolition dans le cas de bâtiments très dégradés, afin d'embellir le cadre de vie. En effet, la Région va prochainement proposer des aides financières en faveur de la mise en valeur extérieure des habitations, des bâtiments annexes ou d'éléments participant à la qualité de nos paysages comme des beaux murs ou de belles clôtures.

La Communauté de Communes du Pays Rethélois, qui peut déjà vous accompagner sur des projets d'embellissement de votre bien, s'associe à cette démarche.

Dans le cadre du recensement, deux agents de la Région Grand Est vont sillonner le territoire entre les mois de septembre et février, accompagnés d'un agent de la Communauté de Communes. Lorsqu'ils seront sur la commune, vous pourrez facilement les identifier grâce à leur tenue vestimentaire et leur équipement puisqu'ils procéderont au recensement à l'aide de tablettes numériques.

Vous pouvez être amenés à vous questionner sur leur présence. N'hésitez pas à dialoguer avec eux et à leur donner des informations intéressantes sur les éléments qui mériteraient une mise en valeur.

Suite à ce travail de recensement, il est prévu une prise de contact avec les propriétaires du bâti inventorié afin d'exposer les aides mobilisables. Vous êtes donc susceptibles d'être, dans les prochains mois, contactés par les services de la Région.

Cette opération exceptionnelle a pour but d'enclencher une campagne massive de valorisation de nos communes jusqu'en 2026.

Merci de bien vouloir réserver un bon accueil aux agents sur le terrain et de signaler, au besoin, tout élément qui serait à faire remonter auprès des services de la Région et de la Communauté de Communes.

La Vie de la Commune

La Novy'thèque

La bibliothèque de Novy-Chevrières



La Novy'thèque a ouvert ses portes en octobre 2021, grâce au réseau de lecture publique car notre bibliothèque est associée à l'Agora.

Elle se situe dans l'ancien local de la cantine scolaire de l'école primaire.

Une équipe dynamique et joviale vous attend dans un local dédié spécialement à la lecture et à l'évasion.



Chaque **lundi de 17h30 à 18h30**, **mercredi de 13h30 à 16h00** et **samedi de 15h00 à 16h00**, vous serez chaleureusement accueillis et conseillés.

Concernant l'inscription à l'Agora, la cotisation pour les adultes est de 10€ alors que celle des enfants est gratuite.

Vous y trouverez un large choix de livres pour adultes et enfants. De nombreuses activités sont proposées à tous, elles se déroulent dans le respect des recommandations sanitaires.

Nous tenons à remercier Monsieur Béguin et son équipe municipale d'avoir soutenu et porté ce projet jusqu'à son aboutissement.



Antoine et Alice Pillard, Annie Pérot, Malika Vély, Judith Cavalier, Ludovic Vély, Virginie Parisot, Romain Pérot.



La Novy'thèque



lanovytheque@outlook.fr

Toute l'équipe de La Novy'thèque vous souhaite les meilleures choses à l'occasion de cette nouvelle année.

Les radars pédagogiques

Le 27 novembre 2021, les données des quatre radars pédagogiques ont été recueillies. Nous pouvons donc regarder les résultats sur une année complète (de fin novembre 2020 à fin novembre 2021).

		Charleville-Reims	Reims-Charleville
Nombre de véhicules		236.428	165.205
Journée la plus fréquentée		Le vendredi :	Le vendredi :
Journée la moins fréquentée		38.383	64.305
		Le dimanche :	Le dimanche :
		25.724	29.581
Vitesses relevées (km/h)	0/50	76.4%	71%
	51/60	20%	25%
	61/80	3.5%	4%
	81/100	0.05%	0.017%
	+101	0.002	0.006%
« Record » *		116 km/h	123 km/h
Vitesse moyenne		46 km/h	47 km/h

		Chevrières-Lucquy	Lucquy-Chevrières
Nombre de véhicules		285.701	32.528
Journée la plus fréquentée		Le vendredi :	Le vendredi :
Journée la moins fréquentée		47.887	7663
		Le dimanche :	Le dimanche :
		28.977	519
Vitesses relevées Km/h	0/50	61.3%	93.3%
	51/60	29.6%	5.4%
	61/80	9%	1.2%
	81/100	0.08%	0.09%
	+101	0.004	0.003%
« Record » *		112 km/h	101 km/h
Vitesse moyenne		48 km/h	33 km/h

* le relevé de la vitesse la plus élevée ne nous précise pas la nature du véhicule (gendarmerie, douane, pompiers, SMUR)..... ou particulier.

L'analyse de ces résultats révèle que les vitesses sont relativement bien respectées dans les 2 rues enregistrées. Les radars ne nous permettent pas de savoir si les vitesses excessives sont dues à des véhicules d'urgence, des véhicules particuliers ou professionnels.

85% des conducteurs roulent à une vitesse inférieure à 52 km/h.

Néanmoins, il appartient à chacun d'être responsable sur la route.

Soyons prévoyants, prudents et conscients que des promeneurs, des sportifs, des enfants... peuvent également emprunter ces départementales.

Respecter les vitesses c'est respecter et protéger les autres.

Les délibérations du Conseil Municipal



Maire : Yves BÉGUIN

1^{ère} Adjointe : Sylvie LOZINGOT
délégué aux affaires scolaires, associatives et sociales

2^{ème} Adjoint : Régis LEPEUC'H
délégué aux petits travaux, au cadre de vie et auprès des employés communaux

3^{ème} Adjoint : Jérôme LEDOUBLE
délégué à l'état civil, à l'urbanisme et à l'administration générale

4^{ème} Adjoint : Bernard STÉVENIN
délégué aux grands travaux
Christine SIMON
déléguée aux finances de la commune

Jean-Pierre LAMBOT
délégué à la sécurité publique

Conseillers Municipaux :

Benoît DOMMELIER - Marine ENGLERT - Kévin LEPEUC'H - Michel LUDINART
Noëlle MALVY - Patricia PARAPEL - Frédéric PONCET - Odette VIOLET

Séance du 28 janvier 2021 :

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
 - o accepte de régler les participations financières présentées par la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes (secteur de l'Aisne & Porcien) de Lumes (08) pour la dissimulation des réseaux rue du Pont Taillard (3^{ème} phase), à savoir :
 - le montant prévisionnel pour les réseaux électriques et la création d'un poste transfo. (PAC 3UF) : **53 267,40 € HT** (dont 8 877,90 € HT de maîtrise d'œuvre),
 - le montant prévisionnel pour les réseaux de communications électroniques : **32 422,99 € HT** (dont 1 080,00 € HT pour les études).
 - o accepte de régler la participation financière présentée par la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes (secteur de l'Aisne & Porcien) de Lumes (08) pour la fourniture, la pose, le raccordement et le génie civil de l'éclairage public rue du Pont Taillard (3^{ème} phase), à savoir :
 - le montant prévisionnel pour la réfection de l'éclairage public : **11 420,63€ TTC** et 951,72 € HT de maîtrise d'œuvre).
- À l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de **4 000,00 €** au CCAS de Novy-Chevrières pour l'année 2021.
- À l'unanimité, le Conseil accepte le devis de la Société LAC de Saulces-Monclin (08) pour la fourniture et pose d'un nouveau capot de la borne incendie située près du N° 14 Grand Rue pour un montant prévisionnel de **691,20 € TTC**.

- Le Conseil décide, à la majorité, de retenir le devis de l'entreprise SCEE de Rethel(08) pour la fourniture et la pose d'un projecteur LED sur la façade de la salle du presbytère sise 20 bis rue de l'Eglise (raccordé sur le réseau éclairage public de la commune, y compris protection par disjoncteurs différentiels 30 mA, avec réglage nocturne) pour éclairer le terrain de boules pour un montant total de 1 610,00 € HT (soit **1 932,00 € TTC**).
- Le Conseil Municipal souhaite remettre en état les accotements d'une partie des trottoirs de la route de Charleville. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le devis de l'entreprise SARL PIERLOT TP de Saulces-Monclin (08) a été retenu pour un montant total de 6 530,00 € HT (soit **7836,00 € TTC**).

Séance du 25 mars 2021 :

- Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Rethélois, en date du 19 décembre 2020, a arrêté le projet modifié de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) tenant compte des demandes d'évolution qui lui ont été faites par plusieurs communes suite aux avis défavorables formulés au sein des conseils municipaux ou de manière volontaire. L'évolution intègre également des compléments au sein du projet de règlement dans les zones concernées par des monuments historiques. A la suite de ce second arrêt, la procédure va se poursuivre avec la consultation des personnes publiques associées, qui disposeront d'un délai de 3 mois pour rendre leur avis. Le Préfet dispose d'un délai spécifique de quatre mois pour se prononcer sur la dérogation d'ouverture à l'urbanisation en l'absence de schéma de cohérence territoriale approuvé.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable sur ce projet.
- À l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le contrat de SEGILOG – BERGER-LEVRAULT qui a pour objet la cession du droit d'utilisation des logiciels dont la liste figure en annexe du contrat et ceux développés dans le cadre du contrat, avec documentation d'utilisation, et la fourniture par la Société SEGILOG à la commune d'une prestation d'assistance, de suivi et de développement (correction des erreurs, adaptation des logiciels, maintenance des logiciels) :
 - durée du contrat 3 ans non renouvelable, à compter du 1er juin 2021,
 - montant total d'acquisition du droit d'utilisation des logiciels **6 979,50 € H.T**,
 - montant total de formation assistance **775,50 € H.T**.
- Après en avoir délibéré en l'absence de Marine ENGLERT, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de conclure pour trois ans (du 01/01/2021 au 31/12/2023) le(s) contrat(s) d'assurances statutaire pour les agents CNRACL et IRCANTEC de la commune auprès de la compagnie d'Assurances AXA (ENGLERT Marine de Rethel(08) - conditions générales n°705744) pour couvrir les risques :
 - pour CNRACL : Décès + Accident de Travail + Longue Maladie/Longue Durée + Maternité + Maladie Ordinaire avec franchise de 30 jours par arrêt au taux de 6,25%,
 - pour IRCANTEC : Accident de Travail + Grave Maladie + Maternité + Maladie Ordinaire avec franchise de 15 jours par arrêt au taux de 1,35 %.
- L'Assemblée Municipale, à la majorité, décide de renouveler le poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :
 - Contenu du poste : agent d'entretien (détail des missions en annexe)
 - Durée du contrat : 10 mois
 - Durée hebdomadaire de travail : 32/35ème
 - Rémunération : 1 421,37 euros (SMIC).

Séance du 15 avril 2021 :**Pour le BUDGET COMMUNAL :**

- Vu le budget primitif communal de l'exercice 2020 approuvé le 6 juillet 2020, Monsieur le Maire expose, à l'Assemblée Municipale, les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2020.

Avant de procéder à l'approbation du compte administratif pour l'année 2020, Monsieur le Maire donne la présidence à Mme Sylvie LOZINGOT, 1^{ère} adjointe, et quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention, adopte le compte administratif communal de l'exercice 2020 suivant :

	RECETTES 2020	DÉPENSES 2020	RÉSULTAT EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE CLÔTURE EXERCICE PRÉCÉDENT	PART AFFECTÉE A L'INVEST. 2020
FONCTIONNEMENT	616 355.32 €	282 261.72 €	334 093.60 €	312 546.62 €	42 768.77 €
INVESTISSEMENT	104 292.86 €	49 057.77 €	55 235.09 €	-2 697.77 €	0.00 €
TOTAL	720 648.18 €	331 319.49 €	389 328.69 €	309 848.85 €	0.00 €

Pour le BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LE MOULIN » :

- Vu le budget primitif du budget annexe « lotissement Le Moulin » de l'exercice 2020 approuvé le 15 avril 2020, Monsieur le Maire expose, à l'Assemblée Municipale, les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2020,

Avant de procéder à l'approbation du compte administratif pour l'année 2020, Monsieur le Maire donne la présidence à Mme Sylvie LOZINGOT, 1^{ère} adjointe, et quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention, adopte le compte administratif du budget annexe « lotissement Le Moulin » de l'exercice 2020 suivant :

	RECETTES 2020	DÉPENSES 2020	RÉSULTAT EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE CLÔTURE EXERCICE PRÉCÉDENT	PART AFFECTÉE A L'INVEST. 2020	RÉSULTAT DE CLÔTURE EXERCICE 2020
FONCTIONNEMENT	51 570.42 €	16 391.39 €	7 911.15 €	36 470.17 €	0.00 €	7 911.15 €
INVESTISSEMENT	15 626.57 €	7 715.42 €	35 179.03 €	0,00 €	0.00 €	71 649.20 €
TOTAL	67 196.99 €	24 106.81 €	43 090.18 €	36 470.17 €	0.00 €	79 560.35 €

- À l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021 (identiques depuis 2017) comme suit, à savoir :

- o Taxe foncier bâti **13,07 %**
- o Taxe foncier non bâti **15,53 %**

- À la majorité, le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions pour l'année 2021 :

▪ CCAS	4 000 €
▪ Comité des Fêtes	6 250 €
▪ Association Les 100 Buts	300 €
▪ ADMR de Lucquy	350 €

▪ Lutte contre le Cancer	160 €
▪ VMEH (<i>visiteur médical en milieu hospitalier</i>)	50 €
▪ SSCN (<i>société sauvegarde chasse nature</i>)	260 €
▪ Donneurs de sang	160 €
▪ Jeunes sapeurs-pompiers de Rethel	50 €
▪ Assoc. Parents d'Élèves de Novy-Chevrières	1 000 €
▪ Association LE PRÉCARÉ	1 000 €
▪ Les Restos du cœur	200 €
▪ Association Novy Football Club	650 €
▪ Association des chevaux de trait ardennais	650 €

Ainsi qu'une aide exceptionnelle pour l'achat d'agrès sur le parcours santé de 2 500 €

Soit un montant total de **17 580 €**.

Séance du 27 avril 2021 :

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 et constatant que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

Section	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	Total
Résultat de l'exercice	57 932.86 €	64 315.75 €	122 248.61 €
Restes à réaliser (dépenses)	- 70 707.20 €	- €	- 70 707.20 €
Restes à réaliser (recettes)	- €	- €	- €
TRANSFERT de résultats par opération d'ordre non budgétaire	- €	- €	- €
Résultat reporté des Exc. Précédents	- 2 697.77 €	269 777.85 €	267 080.08 €
RÉSULTAT CUMULÉ	- 15 472.11 €	334 093.60 €	318 621.49 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter, à l'unanimité, le résultat d'exploitation comme suit :
AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020 :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION 334 093.60 €

- Affectation au financement du solde d'exécution de la section d'investissement (compte 1068) **15 472.11 €**
- Affectation complémentaire en réserve (cpté 1068) **0 €**
- Affectation à l'excédent reporté (ligne 002) **318 621.49 €**

- Ayant entendu les propositions de budget primitif communal 2021 de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE le présent budget primitif communal 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	DÉPENSES		RECETTES	
	Reste à Réaliser	Budget Primitif	Reste à Réaliser	Budget Primitif
FONCTIONNEMENT	0 €	663 900.00 €	0 €	663 900.00 €
TOTAL	663 900.00 €		663 900.00 €	
INVESTISSEMENT	96 682.20 €	158 217.80 €	25 975.00 €	228 925.00 €
TOTAL	254 900.00 €		254 900.00 €	
TOTAL GÉNÉRAL	918 800.00 €		918 800.00 €	

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 et constatant que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

Section	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	Total
Résultat de l'exercice	7 911.15 €	35 179.03 €	43 090.18 €
Restes à réaliser (dépenses)	- €	- €	- €
Restes à réaliser (recettes)	- €	- €	- €
Résultat reporté des Exc. Précédents	- €	36 470.17 €	36 470.17 €
RÉSULTAT CUMULÉ	7 911.15 €	71 649.20 €	79 560.35 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter, à l'unanimité, le résultat d'exploitation comme suit :
AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020 :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION 71 649.20 €

- Affectation au financement du solde d'exécution de la section d'investissement (compte 1068) **0 €**
 - Affectation complémentaire en réserve (cpt 1068) **0 €**
 - Affectation à l'excédent reporté (ligne 002) **71 649.20 €**
- Ayant entendu les propositions de budget primitif 2021 du budget annexe Lotissement « Le Moulin » de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le présent budget primitif 2021 du budget annexe Lotissement « Le Moulin » comme suit :

	DÉPENSES		RECETTES	
	Reste à Réaliser	Budget Primitif	Reste à Réaliser	Budget Primitif
FONCTIONNEMENT	0 €	0 €	0 €	71 649.20 €
TOTAL	0 €		71 649.20 €	
INVESTISSEMENT	0 €	0 €	0 €	7 911.15 €
TOTAL	0 €		7 911.15 €	
TOTAL GÉNÉRAL	0 €		79 560.35 €	

- Après en avoir délibéré, le Conseil valide, à l'unanimité, l'adhésion de la commune de NOVY-CHEVRIERES au réseau de lecture publique de la Communauté de Communes du Pays Rethélois à compter du 1er juin 2021 et approuve les termes de la convention pour la mise en service du réseau de lecture publique des structures communales et intercommunales en retenant l'option n° bonus / Réseau « 3 étoiles ».
- Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de garder le périmètre actuel de protection de 500 mètres de rayon autour de l'église, à l'intérieur duquel tous les travaux sont subordonnés à l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

Séance du 10 juin 2021 :

- Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise S.A.S. FERRARI de Rethel (08) pour réaliser le désamiantage et la démolition d'une habitation sise 14 rue du Bout Haut pour un coût prévisionnel se décomposant comme suit :
- un forfait de **33 350,00 € HT**,
 - si option : réalisation d'un diagnostic amiante avant démolition **1 600,00 € HT**,
 - soit un coût total de 34 950,00 € HT (soit **41 940,00 € TTC**).

- À l'unanimité, le Conseil décide, pour rénover l'aménagement du bureau du secrétariat de mairie, de l'achat de tout un ensemble de mobiliers (modules LUMEA et autres), chez IOBURO (FLOQUET SAS) de Charleville-Mézières (08), pour une somme prévisionnelle de 1 953,30 € HT (**2 343,96 € TTC**).
- Considérant que la parcelle de terrain cadastrée section AC n°27 jouxtant la salle des fêtes « Pierre LEDOUBLE » sise 11 rue du Bout Haut est un emplacement réservé N° 2 du Plan Local d'Urbanisme destiné à l'extension de celle-ci et vu l'acceptation de la proposition faite par la commune aux propriétaires, le Conseil Municipal, à la majorité, décide d'acquérir cette parcelle de terrain d'une superficie de 6 a 11 ca au lieudit « le Village » au prix de 35 €/m² soit un prix total d'acquisition de **21 385 €**.
- Le Conseil Municipal décide, à la majorité, de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences jeunes dans les conditions suivantes :
 - Contenu du poste : agent d'entretien (détail des missions en annexe)
 - Durée du contrat : 12 mois
 - Durée hebdomadaire de travail : 28/35ème annualisées
 - Rémunération : 1 243 euros (SMIC).

Séance du 10 septembre 2021 :

- Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le devis de l'entreprise SAS RICHARD de Sault-lès-Rethel(08) pour le renforcement de la chaussée d'une partie du chemin rural dit « Les Limons », l'autre partie étant prise en charge par l'Association Foncière de Remembrement de Novy-Chevrières pour un coût total prévisionnel est de 7 407,00 € TTC (**6 172,50 € HT**).
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après présentation de Monsieur le Maire décide de demander une subvention auprès de la Communauté de Communes du Pays Rethémois pour la démolition de l'habitation, sise 14 rue du Bout Haut à Novy-Chevrières dans le cadre du programme de résorption des friches résiduelles de la Communauté de Communes du Pays Rethémois.
- À l'unanimité, le Conseil Municipal :
 - décide de confier l'abattage de deux grands arbres au bord de la RD 951, côté gauche, face au lotissement « Le Tivoli », au Groupement Forestier MAILLEY (représenté par Monsieur MAILLEY Christian) de Charleville-Mézières (08). L'abattage sera gratuit. L'entreprise se chargera de toute la mise en place de la restriction de la circulation, après en avoir averti le Président du Conseil Départemental des Ardennes,
 - s'engage à replanter quatre arbres dans la commune de Novy-Chevrières en compensation.
- Par arrêté préfectoral n° 2021-435 du 29 juillet 2021, est prescrite l'ouverture d'une consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la société « SAS Le Puisot » sise 2, Rue Neuve à Sorbon (08300) en vue d'exploiter une unité de méthanisation agricole, à l'adresse « Le Puisot » sur le territoire de la commune de Sorbon (08300). Le Conseil Municipal doit émettre un avis. Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil donne un avis favorable pour ce projet.

- À l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de confier le déneigement de la commune par convention à Monsieur LUDINART Michel, agriculteur, et charge Monsieur le Maire de reprendre les mêmes conditions que celles fixées dans la convention de déneigement avec Madame LE PEUC'H Régine, en actualisant le coût des prestations, pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 2021. Monsieur LUDINART n'ayant pas pris part au vote.
- Le Maire présente les deux devis, qu'il a demandé, concernant des travaux de reprises de bande de roulement en gravillonnage de diverses voiries communales avec le détail pour chacune. Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise S.A.S. RICHARD de Sault-lès-Rethel (08) pour réaliser ces travaux que pour la rue de l'église pour un coût prévisionnel de 6 720,50 € HT (soit **8 064,60 € TTC**).
- Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil municipal :
 - o décide de retenir l'entreprise LYKKEN ARCHITECTURES de Reims (51) pour réaliser la maîtrise d'œuvre complète (depuis la phase 1 : l'esquisse jusqu'à l'avant-projet (et permis de construire le cas échéant) + phase 2 : consultation des entreprises + phase 3 : suivi du chantier) des travaux de l'aménagement de la parcelle cadastrée section AC n°5 sise 14 rue du Bout haut en place communale pour un coût prévisionnel de 23 354,77 € HT (soit **28 025,72 € TTC**), augmenté d'une part au pourcentage par application du taux de 8,65 % sur le montant des travaux programmés en plus au-delà du budget travaux de 285 000 € HT défini dans les limites des seuils des tolérances contractuelles proposées,
 - o décide de lancer la phase 1 dès maintenant pour pouvoir demander des subventions auprès de l'Etat (au titre de la DETR) et auprès de la Région pour réaliser cette opération.
- Suite à la demande de Monsieur Thomas VADEZ, agriculteur de Novy-Chevrières, souhaitant implanter une unité de méthanisation dans la zone At du PLU (zone n'autorisant pas ce type d'implantation), le Conseil Municipal doit se prononcer pour ou contre cette modification du PLU. Le Conseil ayant décidé de procéder à un vote à bulletin secret pour donner son avis sur cette demande, après dépouillement, les résultats sont les suivants :
 - 4 bulletins « pour »,
 - 11 bulletins « contre »,
 - 0 bulletin(s) blanc(s) et nul(s).
 Le Conseil Municipal, à la majorité, décide de ne pas demander la modification du PLU.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'achat et de la pose, pour la salle du conseil, chez INFORMATIQ'DISCOUNT de Charleville-Mézières (08), d'un projecteur à focale courte une somme prévisionnelle de 1 461,64 € HT (**1 753,96 € TTC**).
- À l'unanimité, l'Assemblée Municipale, charge Monsieur le Maire de demander le prix d'une saleuse auprès de la Communauté de Communes du Pays Rethélois, afin d'en acquérir une, dans le cadre d'un marché réalisé par cette dernière.

Séance du 30 novembre 2021 :

- À la majorité, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise TECO CONSTRUCTION de Novy-Chevrières (08) pour le déplacement du grand portail situé avant le nouvel accès de l'école avec la pose du prolongement de la clôture jusqu'à son nouvel emplacement et la pose d'une borne anti stationnement pour un montant prévisionnel de **2 695,00 € TTC**.

- À l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de la Société Ginger CEBTP, agence de Reims à Cormontreuil (51) pour la réalisation de l'étude géotechnique (G1 PGC) sur la parcelle sise 14 rue du Bout Haut cadastrée section AA n°5 avant l'aménagement de la place du village pour un montant prévisionnel de 3 100,00 € HT (soit **3 720,00 € TTC**).
- Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la proposition du Cabinet DELALOI géomètres - experts associés de Charleville-Mézières concernant la prestation topographique à Novy-Chevrières sur la parcelle cadastrée section AA n° 5, sise n° 14 rue du Bout Haut, pour un montant prévisionnel de 1 340,00 € HT (soit **1 608,00 € TTC**).
- Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil approuve le projet de convention de gestion des chats errants (situés sur le territoire de la commune) entre la Commune de Novy-Chevrières et l'association LISA (Ligue dans l'Intérêt de la Société et de l'Animal). Cette convention prendra effet à compter de sa date de signature et sera renouvelée tacitement chaque année en date du 1er janvier.
- À la majorité, le Conseil décide d'acheter une tablette graphique, un ordinateur portable et un logiciel Microsoft OFFICE PRO + 2019 pour une somme prévisionnelle de 699,98 € HT (soit **839,98 € TTC**).
- À la majorité, le Conseil Municipal accepte le devis de la Société D.H.QUARTZ de Charleville-Mézières (08) pour la fourniture et pose d'une centrale OPUS 4 de commande des sonneries des cloches de l'horloge de la mairie avec le câblage de l'ensemble, la programmation, les essais et la mise en service pour un montant prévisionnel de 2 175,00 € HT (soit **2 610,00 € TTC**).
- Considérant la nécessité de modifier les statuts afin de permettre à la Communauté de Communes du Pays Rethélois de se doter d'une centrale d'achats communautaire, le Conseil Municipal accepte la nouvelle rédaction des statuts de la Communauté de Communes du Pays Rethélois et leur nouveau classement et adopte les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Pays Rethélois.
- À la majorité, le Conseil Municipal adhère à la centrale d'achats de la Communauté de Communes du Pays Rethélois.
- Le Maire indique au Conseil qu'actuellement, la gestion des concessions du cimetière communal s'effectue de manière manuelle et avec des données incomplètes et propose de se doter d'un nouveau logiciel de gestion du cimetière communal.
À l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition commerciale de la Société GESCIME de Brest (29) pour :
 - o l'installation du logiciel GESCIME avec la reprise des données informatiques existantes, l'intégration de la cartographie, l'hébergement du portail citoyens (site internet), les formations et assistance au démarrage, l'accès au service juridique (hotline immédiate et illimitée) pour un coût prévisionnel de 4 633,00 € HT soit **5 559,60 € TTC**,
 - o le contrat de service annuel (hébergement, assistance fonctionnelle, technique et juridique) pour un coût prévisionnel de 382,00 € HT/an soit **458,40 € TTC/an** (offert la 1ère année).
- Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil Municipal refuse de poursuivre les études de projets éoliens et l'implantation de parcs éoliens sur l'ensemble du territoire de la commune pendant la durée de la mandature.

- À l'unanimité, le Conseil Municipal décide de vendre la parcelle de terrain agricole située derrière le terrain à bâtir du lotissement « le Moulin » (celui-ci sis n° 97 route de Charleville, cadastré section AC n° 145 d'une superficie de 1 222 m²) ; cette parcelle cadastrée section AC n° 149 d'une superficie de 2 446 m² est accessible par le chemin rural dit « du Moulin » et de fixer à 5,00 € HT le prix du mètre carré.

Fixation des tarifs de location pour l'année 2022 :

À l'unanimité, le Conseil décide, pour l'année 2022, de maintenir les tarifs comme suit :

Salle Pierre LEDOUBLE

- contribuables de Novy-Chevrières 145 €
- non contribuables de Novy-Chevrières 220 €
- réunions et colloques 95 €
- vins d'honneur 45 €
- mise à disposition suite à un décès :
 - pour les habitants de Novy-Chevrières gratuit
 - pour les personnes de l'extérieur 45 €
- le couvert 0,62 €
- le percolateur 5,00 €



Location d'une table et deux bancs 5 €

Fixation des tarifs concernant le cimetière et le columbarium pour l'année 2022 :

À l'unanimité, le Conseil décide de maintenir pour 2022 les tarifs comme suit :

Pour le cimetière de Novy-Chevrières

- une concession cinquantenaire 70 €

Pour le columbarium de Novy-Chevrières

- des concessions pour les cases et cavurnes
 - cases (de trois urnes maximum)
 - concession trentenaire 900 €
 - concession cinquantenaire 1 200 €
 - cavurnes (de quatre ou cinq urnes maximum)
 - concession trentenaire 1 200 €
 - concession cinquantenaire 1 600 €
- de la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir 40 €



La Vie de l'École



Tel : 03 24 72 31 16

<http://sepia.ac-reims.fr/ec-novy>

ce.0080498y@ac-reims.fr

L'équipe éducative

- M. Arnould MATHIEU : directeur et enseignant classe des petites et moyennes sections
- Mme Aurélie BRACONNIER : enseignante classe des grandes sections et CP
- Mme Florence NOUVIAN : enseignante classe des CE1 et CE2
- Mme Judith CAVALIER : enseignante classe des CM1/ CM2
- Mme Maryline FOURNET : ATSEM
- Mme Marion LAIRET : complément de service et 100% réussite en PS-MS et CE1-CE2
- Mme Mélody LEFIN : brigade rattachée à l'école

Les intervenants auprès des élèves

En dehors des enseignants titulaires des classes on retrouve :

- Mme Marion LAIRET : qui assurera le jour de décharge du directeur (le vendredi) ainsi que le complément de service de Mme NOUVIAN (le jeudi)
- Mme Mélody LEFIN : brigade de remplacement rattachée à l'école, et qui selon sa présence aide dans les différentes classes, notamment pour offrir de la souplesse sur les difficultés en lecture
- Mme Armelle MALHERBE : psychologue de l'éducation nationale interviendra à titre exceptionnel en remplacement de Mme PROTIN
- Mme Estelle BROUSMICHE : infirmière du collège interviendra dans notre école à la demande des enseignants et/ou sur des thèmes souhaités. A son initiative, la gendarmerie, initialement prévue en septembre et qui avait dû reporter, interviendra le 08 novembre sur la question de l'image et des réseaux sociaux notamment, en classe de CM1-CM2
- Mme Marilyn FOURNET : si on ne la présente plus dans son rôle d'ATSEM, elle a été rejointe cette année par Mme Amandine, qui assure le même rôle tous les matins dans la classe de GS-CP.

Appuis pédagogiques pour les élèves :

- La différenciation en classe et le PPRE sont les premiers points d'appui du travail de l'enseignant pour remédier à une difficulté
- Mme Virginie PHILIPPOT interviendra en tant que maîtresse spécialisée sur la classe de CE1-CE2, 2 fois semaine (mardi matin et vendredi après-midi) à la demande de Mme Nouvian pour s'occuper de groupes de besoin. C'est une enseignante spécialisée du RASED

- Aide pédagogique complémentaire (APC) : deux séances de 45 min par semaine, les mardis et jeudis de 16h30 à 17h15, sur proposition de l'enseignant et avec accord de la famille
- Les SRAN (Stage de Remise A Niveau) pendant les vacances de printemps et d'été mais également cet automne : stages d'une semaine, par demi-journée, permettant de travailler en groupe très restreint. Un premier stage aura lieu la semaine prochaine pour des élèves de Mme CAVALIER.

Point sur la situation sanitaire

Le protocole prévu est appliqué du mieux possible par l'équipe, les entrées et sorties sont séparées au maximum, les croisements limités. Le masque est redevenu obligatoire en novembre devant l'école, et les regroupements doivent rapidement se disperser. Le masque n'est plus obligatoire pour nos élèves, il le demeure pour les enseignants. Si la situation sanitaire le permet, à la rentrée des vacances les temps de récréation redeviendront communs, et des décroisements pourront avoir lieu.



Effectifs et répartition

Enseignants	M. Mathieu et Mme Lairet	Mme Braconnier	Mme Nouvian et Mme Lairet	Mme Cavalier
Classe	PS/MS	GS/CP	CE1/CE2	CM1/CM2
Effectif classe	20	23	23	23
Effectif par niveau	PS : 8 MS : 12	GS : 16 CP : 7	CE1 : 10 CE2 : 13	CM1 : 13 CM2 : 10

Soit un total de 89 élèves inscrits dans l'école à ce jour, en baisse par rapport à l'an passé (92). Des effectifs stables sont attendus pour l'année prochaine.

Bilan des élections des parents d'élèves

Les élections ont eu lieu le vendredi 8 octobre 2021 sans qu'aucun incident notable n'ait été relevé. Comme tous les ans, beaucoup de bulletins nuls par manque de lecture des consignes simplifiées.

Une seule liste était proposée au vote. Le vote se faisait uniquement à distance comme décidé par le conseil d'école en juin.

Résultats : une participation en forte hausse à 90.68% (75.4%, 83,6% et 89.9% les années précédentes) soit 107 bulletins reçus sur les 118 possibles. A noter que deux nouvelles enveloppes sont arrivées le lundi, hors délais.

Titulaires	Suppléants
Cloé PROMPT	Alicia BLAVIER
Carole THIEBAUT	Coralie PUJO
Khélifa CHENNANE	Denis POTET
Guillaume ENGLERT	Emilie BROST

Aucun vote par voie postale n'a été reçu à l'école sur les 3 envoyés. A noter que la remise en main propre pour les parents séparés a été privilégiée. 15 bulletins blancs ou nuls. Il convient de remercier Messieurs Chennane et Englert qui ont accepté de participer et d'observer.

Le PV a été signé et affiché le soir même. Aucune contestation n'est survenue.

N'hésitez pas à les contacter. Une nouvelle adresse a été mise en place : pe.novy-chevrières@gmail.com

Nous avons également créé une page **Facebook** (RPE de Novy-Chevrières).



Rencontres familles/enseignants



Réunion de rentrée faite début septembre, de même que l'apéritif de rentrée qui a eu lieu le vendredi 24 septembre à l'initiative de l'APE, sur le terrain multisports à l'arrière de l'école. Participation en légère hausse selon l'APE, même si celle-ci déplore la difficulté à rattacher de nouvelles familles.

Horaires

Depuis septembre 2020, les horaires de classe sont (lundi, mardi, jeudi et vendredi) : le matin de 8h30 à 12h, l'après-midi de 14h à 16h30. Les portes ouvrent 10 minutes avant le début de la classe.



La cantine et le périscolaire



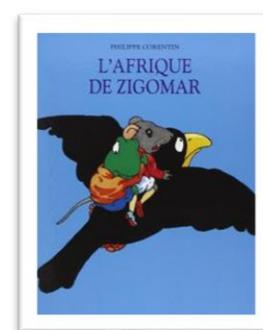
La cantine et l'accueil périscolaire sont gérés par la Communauté de Communes du Pays Rethélois.

Du lundi au vendredi (excepté le mercredi), l'accueil périscolaire est ouvert à partir de 7h30 le matin (jusqu'au début de la classe à 8h30) et accueille les enfants après la classe à 16h30 et ferme à 18h30. A noter la possibilité d'inscription à l'accompagnement aux devoirs.

La cantine est assurée de 12h à 13h50 les lundis, mardis, jeudis, vendredis. Renseignements et inscriptions auprès du service enfance et jeunesse de la Communauté de Communes du Pays Rethélois.

Les différentes actions pour cette année

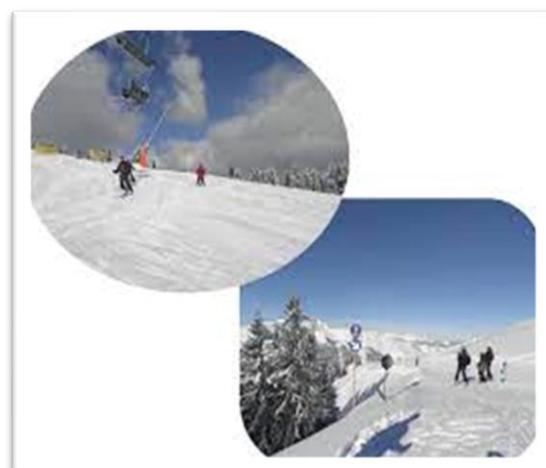
- Le décloisonnement des GS durant la sieste des PS : ils devraient revenir en maternelle à la rentrée avec un programme à définir avec Mme Braconnier.
- La classe de maternelle travaillera toute l'année sur l'Afrique.



- Projet E3D : il va se mettre en place durant ces vacances avec les travaux de préparation du terrain par la collectivité.

- Participation au plan mathématiques : la classe de maternelle participe à son tour au plan mathématiques (en lien avec l'école Mermoz et celle de Saulces-Monclin) : ce plan a pour objectif d'aider les enseignants à parfaire la construction du nombre chez les plus jeunes élèves, en complément du plan des classes élémentaire de l'an passé sur la résolution de problèmes.

- La classe de neige 2022, en remplacement de celle prévue en 2021, devrait avoir lieu en mars à Bernex, dans le 74. Une première réunion d'information a eu lieu cette semaine, et si les conditions matérielles exceptionnelles sont réunies (100€ par élève) les enseignants se montrent inquiets sur la participation des élèves, qui pourrait rendre le projet caduc.



HALLOWEEN

A l'occasion de la fête d'Halloween, les enfants ont été invités à venir à l'école déguisés le vendredi 22 octobre, jour des vacances !



Bilan des évaluations de CP-CE1

Les élèves de CP et de CE1 ont passé courant septembre des évaluations nationales, comme tous les élèves de France. Ces évaluations sont corrigées informatiquement afin d'établir des statistiques. Ces évaluations étaient identiques à celles des années passées, permettant de voir l'évolution.

Point sur les items les mieux et moins bien réussis : les résultats sont présentés sous forme de tableaux colorés (anonymes) permettant une analyse visuelle rapide par compétence.

CP : aucune vraie difficulté n'est ressortie des évaluations, avec il est vrai un échantillonnage de seulement 7 élèves.

Si la majorité des difficultés qui ressortent sont le fait d'un élève, l'item « associer un nombre à une position » ressort comme étant le moins bien réussi.

CE1 : les résultats sont plus contrastés avec des difficultés sur la lecture orale, le codage de mots, mais également en mathématiques : associer un nombre à une position, comme en CP additionner et soustraire (manque de concentration sur le signe), résoudre des problèmes en utilisant des nombres entiers et le calcul, et surtout l'item représenter des nombres entiers, exercice en temps limité qui sur des pages complètes pose difficultés à nos élèves

Ces résultats ont fait l'objet d'une analyse en équipe, afin de trouver des pistes de remédiation pour améliorer les bilans, et les résultats ont été présentés aux parents qui ont bien voulu prendre RDV et se déplacer.

Bibliothèque



Mme VELY est toujours en charge de la bibliothèque désormais appelée Novy'thèque.

Les enfants peuvent ainsi s'y rendre un jour par semaine (selon la classe fréquentée) dans les locaux de l'ancienne cantine afin d'emprunter un livre.

Un partenariat a été établi avec la médiathèque l'AGORA de Rehel et de nombreux ouvrages peuvent être empruntés depuis NOVY.

La sécurité

Un point sur la sécurité a été mené lors du conseil d'école la sécurité de l'école revêt différents aspects :

- La sécurité du périmètre : beaucoup de travaux menés par la collectivité et une enceinte fermée, malgré quelques passages encore perméables, et indépendante de la partie municipale. La gestion des clefs est parfois compliquée. A noter que les portes neuves installées en façade ont rencontré des problèmes importants de verrouillage, solutionnés depuis.
- La sécurité physique des élèves : ce sont tous les dangers que peuvent rencontrer les élèves (trous, objets dangereux...) : elle relève de la vigilance du directeur et implique la responsabilité de la collectivité une fois le danger signalé.
- La sécurité incendie : des exercices sont réalisés dans l'année pour vérifier le bon fonctionnement des appareils (il semble qu'il y ait des difficultés sur les alarmes des bâtiments récents, problème remonté) et la réaction des élèves et des enseignants. Si quelques pancartes d'indication de consignes sont manquantes, le maniement des extincteurs a été vu par l'équipe enseignante.
- Le risque PPMS : il existe 2 PPMS : un pour les risques majeurs et un spécifique pour le risque attentat/intrusion. Différents exercices sont prévus dans l'année, le prochain a eu lieu en novembre. Les parents ont été informés.



Le déclenchement d'un PPMS conduit à deux réponses : la fuite ou le confinement. Pour rappel, en cas de confinement, il est inutile de chercher à reprendre son enfant. Ces documents sont informatisés et déposés sur une plateforme de partage entre les différents services de secours, contiennent les listes d'élèves, du personnel, les plans et photos des bâtiments. Ils sont mis à jour au moins une fois par an. A noter qu'il n'existe aucun plan « Officiel » de l'école. La demande a été effectuée auprès de la collectivité.

Piscine

Tous les élèves de CP, CE1, CE2, CM1, et CM2 se sont rendus au centre aquatique GALEA de Rethel, du mardi 12 décembre 2020 au 12 janvier 2021, pour cause de pandémie du virus, séance hebdomadaire.

Pour la nouvelle année la piscine est fermée aux collectivités jusqu'à nouvel ordre.



Événements festifs à venir

Tous les événements habituels sont pour l'instant suspendus. A noter qu'un flyer de l'Association des Parents d'élèves reprenant l'ensemble des manifestations possibles a été distribué, mais qu'il est bien précisé ici que l'ensemble des manifestations est soumis à l'évolution de la crise sanitaire que nous traversons.

- **Le comptage de perdrix**

Grace à la sauvegarde de la chasse et de la nature de Novy-Chevrières, des enfants de l'école ont pu participer au comptage des perdrix, le 14 mars 2021.



- **La sortie à BOULT AUX BOIS**

Suite à leur projet E 3D « nature » pour la biodiversité, les élèves de CM1 et CM2 se sont rendus au centre de Boul't aux bois.

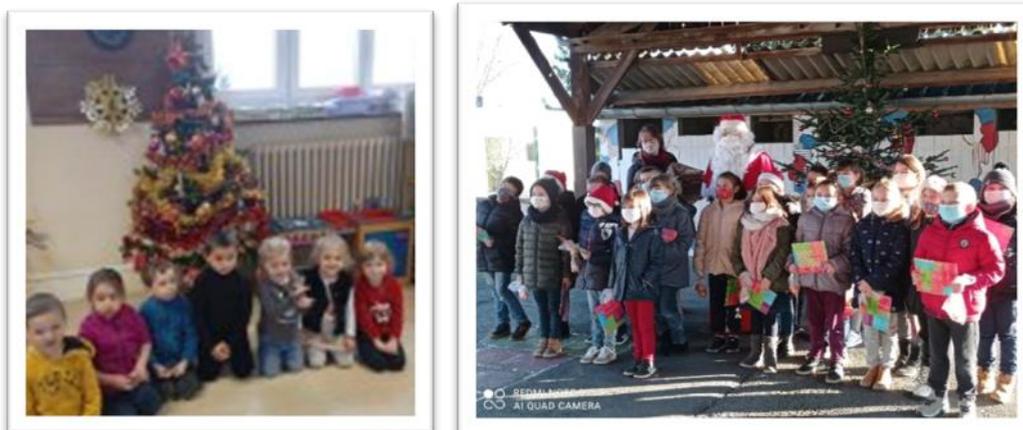


- **La sortie à la ferme de LIART**

Les élèves de grande section, CP ainsi que les CE1, CE2 ont été visiter la ferme de LIART.



- Noël à l'école



- Les différentes actions de cette année

Beaucoup d'actions ont dues être annulées pour éviter les regroupements et la propagation du virus : restriction sanitaire oblige ! (le spectacle de Noël, le carnaval, les foulées Rethéloise, le spectacle de fin d'année, le projet marche, le permis piétons, la visite des CM2 au collège et les Olympiades).

Modalités d'inscription des enfants à l'école

Sont concernés :

- les enfants nés en 2019,
- les enfants dont la famille a emménagé à Novy-Chevrières en cours d'année scolaire.

Les enfants de 3 à 11 ans habitant Novy-Chevrières ont pour école de rattachement celle de Novy-Chevrières. Les enfants habitant en dehors du village ne peuvent y être scolarisés qu'après validation d'une dérogation par la Communauté de Communes.

Les documents à fournir auprès de la Commune ou de la Communauté de Communes:

- la fiche d'inscription complétée (disponible en mairie, à la communauté de commune ou téléchargeable sur le site CCPR),
- une copie du livret de famille,
- une photocopie des vaccins à jour,
- un justificatif de domicile,
- le certificat de radiation pour les élèves précédemment scolarisés.

Dès avis favorable de la ComCom, vous pourrez prendre rendez-vous auprès du directeur pour finaliser l'inscription de votre enfant.

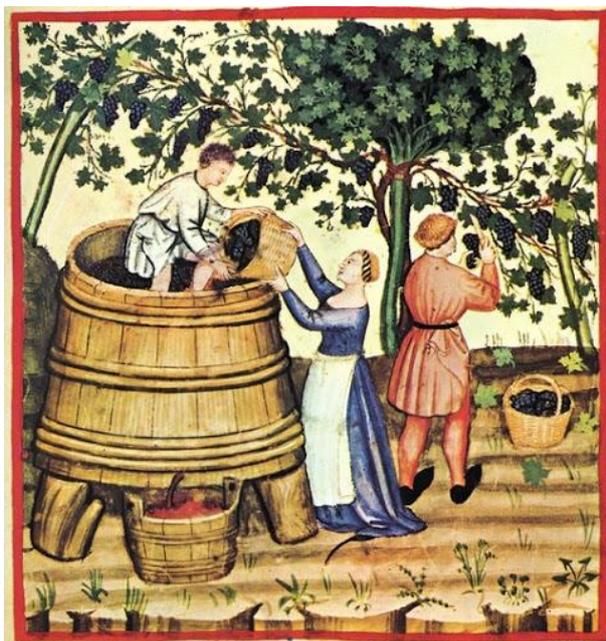
Les inscriptions ont traditionnellement lieu en mai.

Pour les élèves scolarisés dans une autre école et habitant désormais Novy-Chevrières, les inscriptions peuvent avoir lieu en cours d'année après validation des étapes précédemment citées.

Les temps périscolaires (garderie et restauration) et extra scolaires (mercredi et centre de loisirs) sont uniquement gérés par la Communauté de Communes. L'inscription est obligatoire. Les tarifs sont variables et dépendent du revenu annuel de chaque foyer :

- le périscolaire entre 1 € et 2.5 €,
- la restauration entre 3.90 € et 4.20 € (7 € si inscription hors délai),
- accueil de loisirs mercredi et vacances scolaires entre 1 € et 2.5 €.

Novy-les-Moines, terre de grands crus !



La scène se passe au début du XIIIème siècle, à la table du comte de Rethel qui reçoit famille, vassaux et amis à l'occasion d'un mariage.

- « Echanson (1) mon ami qu'allez-vous donc nous servir pour arroser dignement les noces de ma fille ».

- « Messire comte. Pour une telle circonstance, il nous faut le meilleur des vignes de Novy : Abbatia du clos des moines ainsi que les crus Montania et Launoy qui tendent légèrement sur le claret ! »

- « Fort bien choisi, vous avez bon goût. Faites votre office et servez nos hôtes et, quant à vous Messire Prieur, nous vous saurons gré de vous occuper aussi bien de nos âmes que de vos vignes ! »

Surréaliste me direz-vous ! Et bien pas du tout, cette scène aurait, bel et bien pu se passer dans la grande salle ou, si le temps le permettait dans la « lice » (grande cour) du château de Rethel en présence de nombreux convives et sous la présidence du puissant comte de Rethel. Voyons pourquoi !

I Un acte de 1205 fort étonnant !

Le cartulaire d'une abbaye est un registre regroupant tous les titres de propriétés, actes et droits la concernant. Pour les historiens, c'est un recueil précieux et pour le prieuré de Novy, nous avons la chance d'en posséder un du XIème au XIIIème siècle (2), même s'il est probablement incomplet. C'est l'un de ces actes qui nous permet de découvrir l'existence de vignes à Novy. Le comte de Rethel y demandait aux moines de lui fournir six charrois de vin chaque année venant des vignes « Abbatia, Montania et Launois » et précisait que ces charrois ne devaient pas dépasser dix muids, probablement pour ne pas endommager les chemins.

Cela ferait près 17000 ou 18000 litres soit une belle quantité qui nécessitait plusieurs ha de vignes et encore, le fait pour le comte d'exiger des vins issus de vignobles particuliers, signifiait qu'il y en avait d'autres, sans doute de moindre qualité ! Le vignoble de Novy était-il le fournisseur exclusif de la table comtale comme P. Roger celui de la couronne d'Angleterre ? Peut-être pas car la vallée de l'Aisne en possédait d'autres à l'image de celui de Château appartenant à son rival, le comte de Porcien dont il reste encore quelques cepes mais le nombre de barriques fournies était considérable et il semblait y porter grand intérêt.

Avec l'aide de mon frère Bernard, fin connaisseur du terroir, j'ai réussi à retrouver où étaient les principales vignes situées judicieusement dans des endroits bien ensoleillés.

- Abbatia était une grande parcelle encore appelée « la vigne » située derrière le prieuré sur l'ancien chemin dit de la Mouilly.
- Montania se situait probablement sur un replat entre le village et la côte de la Hussette à peu près aux lieudits « la Vignette » et « le haut de la vignette ».

- Quant à Launois, il ne s'agissait sans doute pas du village de Launois situé à 15 km, trop humide et trop froid pour la viticulture mais du lieudit « les coutures à Launoy » à quelques centaines de m du monastère, à proximité de l'ancienne gare de Novy.

II Comment et pourquoi des vignes à Novy ?

La première raison est sans doute un « **microclimat** » local dont nous ne sommes pas toujours conscients. Les agriculteurs le savent, la Hussette a tendance à protéger le village des orages qui se scindent en deux pour « couler » vers les marais de Corny et la vallée de l'Aisne d'où un moindre risque de grêle. De plus, on se rend compte d'une rupture climatique facilement perceptible entre Faissault et Saulces, par temps de neige puisque cette dernière, souvent dense dans les Crêtes s'amincit alors pour disparaître à Novy.

La seconde est la persistance, pendant trois siècles d'un climat doux et clément, un peu sur le modèle de ce qui fut déjà le cas à l'époque romaine ou de ce qui se passe maintenant mais avec des causes plus naturelles. Ainsi, actuellement, on voit la vigne se développer en des zones où elle ne poussait pas comme le Kent près de Londres ou en Belgique.

La troisième tient à la présence du monastère qui avait besoin de vin pour certaines cérémonies comme l'eucharistie, ce qui explique la présence de vignes près des abbayes mais, de là à avoir une production appréciée par le comte, c'était une autre affaire alors il reste une autre hypothèse, certes romancée mais plausible. L'abbaye bénédictine bordelaise de Sauve-Majeure (3) est à l'origine du prieuré, officiellement né en 1097, mais les bâtiments n'ont été construits que plus tard, un petit groupe de moines ayant parcouru 800km pour s'y installer, les premiers actes marqués du sceau du prieur Arnoldus datant de 1137. Ils étaient 6, pensait Fernand Channonnier pour atteindre ensuite la douzaine mais une autre source citée dans un mémoire sur le cartulaire parle de 16 en se basant sur un texte comparant les moines de Novy à ceux d'une autre abbaye, ce qui veut dire que certains religieux étaient aussi des manuels, maniant la hache et la pioche. Or, la vigne est apparue dans le bordelais dès l'époque romaine et le poète gallo-romain Ausone qui a laissé son nom au plus célèbre des grands crus de Saint-Emilion(4), en célébrait déjà l'excellence au IVème siècle. Alors n'y aurait-il pas eu un moine vigneron venu du Bordelais en apportant un savoir-faire méconnu des rethélois en matière de viticulture et peut-être aussi quelques plants ? L'hypothèse est séduisante !

III Un déclin au XIVème siècle ?



Au moyen-âge, on ne savait toujours pas conserver le vin qui ne se servait qu'en pichet tiré directement du tonneau car le verre était rare et cher. Même si l'on disposait de quelques ingrédients pour l'empêcher de tourner trop vite en vinaigre, il était recommandé de le consommer dans les mois qui suivaient la vendange, un peu comme le Beaujolais nouveau. Ce vin était blanc et assez peu alcoolisé mais l'Aquitaine avait déjà commencé à produire un **vin claret**, légèrement rosé qui allait faire la fortune de sa capitale bordelaise car les Anglais en raffolaient (5). Il n'y avait donc pas besoin d'installations de conservation conséquentes mais seulement d'un pressoir, de cuves et de barriques. Outre la production destinée au comte, le reste était réservé à l'usage du monastère que ce soit pour le cérémoniel ou pour leur consommation courante mais on peut aussi penser qu'une troisième partie était destinée à la table des seigneurs voisins probablement sous forme d'une ou deux feuilletes (environ ½ muid ou 140 l), données en cadeau à l'occasion d'une transaction ou d'une cérémonie privée. Cette « diplomatie du gosier » a peut-être joué un rôle dans les nombreuses donations qu'a reçu le monastère à cette époque.

Pourtant, au XIV^{ème} siècle, tout se gâta ! Dans une Europe densément peuplée ou il n'y avait plus guère de terres à défricher, le temps se détériora lors d'un épisode appelé parfois « **le petit âge glaciaire** ».

De fortes gelées, entrecoupées de pluies abondantes noyant les semences ou au contraire d'épisodes chauds qui échaudaient les grains, provoquèrent une chute de la production céréalière qui atteint jusqu'à - 50% certaines années amenant une crise économique généralisée. Des **disettes** ou, pire encore **des famines** touchant parfois même les donjons, firent leur réapparition et c'est dans ce contexte que surgit en 1348 (1349 en Champagne), la terrible épidémie de **peste noire**, venue d'Asie et véhiculée par les puces et les rats gris. 30 à 50% de la population européenne périt, au point qu'il ne restait parfois plus que quelques survivants dans certaines paroisses. L'interminable guerre de cent ans et les ravages incessants de ses bandes armées allaient encore aggraver la situation. C'est, sans doute, dans ces temps difficiles que les vignes disparurent du fait des gelées ou parce que le savoir-faire des vignerons n'avait pu être transmis. Il subsistait bien quelques ceps pour le vin de messe à proximité du prieuré mais le temps des moines défricheurs était bel et bien fini. Moins nombreux (*au moment de la réforme des années 1640, ils n'étaient plus que six ou sept*), leurs successeurs se contentaient de gérer et de toucher les revenus confortables de leur « temporel (6) » !

IV 1740 : Achat ou « Investissement » à Mailly-Champagne ?

Curieusement, l'histoire du prieuré et de la vigne qui semblait s'être arrêtée vers la fin du Moyen-Age, connut un surprenant rebondissement, trois siècles plus tard, avec l'achat, à Mailly-Champagne, de la ferme et des vignes de Romont que possédaient demoiselle Jeanne Françoise Hugot et Pierre Michel Duval moyennant 12 600 l et, avec la permission du vicaire général (7), il y fut construit une chapelle, bénie le 26/2/1744. Cela dénotait la très bonne santé financière du monastère qui, tout en parachevant les travaux intérieurs de l'église conventuelle du nouveau prieuré, pouvait se permettre de sortir de ses coffres, de grosses sommes d'argent. Pour la première fois, les moines de Novy qui avaient toujours géré leurs biens dans un cercle de proximité, avec une très grande efficacité et en s'appuyant sur les tribunaux pour faire respecter leurs intérêts, s'aventuraient hors de leurs bases, à 70 km. On peut y voir la simple nécessité de se fournir en vins de qualité mais la caution de l'évêché et la difficulté de gérer un bien aussi éloigné nous conduisent à une autre hypothèse.

Dom Pérignon, le moine d'Hautvillers, à qui nous devons le champagne, était à l'origine d'une véritable folie à la cour et dans les salons « branchés » car l'on s'arrachait les précieuses bouteilles (qui parfois explosaient !). Or les deux monastères étaient de la même congrégation vanniste et Hautvillers qui possédait le savoir-faire viticole, était alors fortement endetté, ce qui amène à penser à un investissement coordonné entre Novy apportant l'argent et Hautvillers (à 20km de Mailly), ses hommes de l'art.

Raymond Stévenin - Ancien professeur IUFM de Reims - Ancien CM

1 L'échanson était en quelque sorte un sommelier.

2 Source « le cartulaire du prieuré de Novy du XI^{ème} au XIII^{ème} siècle » mémoire de maîtrise de H. Frérot déposé aux Archives Départementales.

3 F. Channonnier en parlait dans les anciens n° de l'Inattendu.

4 Je n'ai, hélas, jamais eu l'occasion d'y goûter et pour cause, la moindre bouteille de Château Ausone ne se négocie pas à moins de 600 € !

5 Curieusement, la Cour de France ne découvrit les vins de Bordeaux qu'au XVIII^{ème} siècle car on disposait déjà des vins de Bourgogne et de Loire, voire de Champagne et d'Île de France mais cela n'empêchait pas les Bordelais de faire d'énormes bénéfices avec Londres !

6 temporel : nom donné à l'ensemble des revenus d'un monastère.

7 C'était, en quelque sorte le fondé de pouvoir de l'archevêque de Reims.

Le doyen du village



Monsieur Alfio SPITALERI est le doyen de Novy-Chevrières.

Il est né à Randazzo en Sicile le 30 novembre 1930.

Il est le cadet d'une famille de 3 enfants.

Il se marie le 1er décembre 1956.

Alfio a connu la guerre et les temps difficiles en Sicile. Alors qu'il se destinait à une carrière ecclésiastique, le sort en a voulu autrement. Il a donc fallu qu'Alfio modifie ses projets ; c'est pourquoi il apprend le métier de maçon.

Malheureusement la vie et le travail en Sicile n'étant pas des plus faciles, il décide de quitter son île et de venir en France, dans le seul but de pouvoir travailler.

Ainsi, en mars 1957, Alfio arrive en gare de Charleville avec comme bagage une valise et beaucoup de courage, sans connaître la langue française. Il travaille le jour chez un employeur et en extra le soir, les dimanches et jours fériés dans le seul but d'avoir assez d'argent pour faire venir en France son épouse.

Le couple s'installe d'abord à Montcy St Pierre, à Charleville-Mézières puis à Nouzonville. De leur union sont nés 4 enfants. Désormais Alfio est grand père de 9 petits-enfants et arrière-grand-père. Installé depuis sa retraite en 1997 sur la route de Charleville, il mène une retraite paisible et discrète.

Nous lui souhaitons encore beaucoup de bons temps et de bonheur dans notre commune.

Association Foncière

Le membre de Droit : le Maire de la commune

Les propriétaires désignés par le Conseil Municipal :

Louis CAMU, Pierre COSPIN, Benoît DOMMELIER, Joël GESSON, Xavier GILLET, James VADEZ

Les propriétaires désignés par la Direction Départementale des Territoires :

Yvon DOMMELIER, Michel LUDINART, Gérard PUJO, Éric RÉMOND, Hervé ROUGET, Bernard STÉVEN

Le bureau :

- Président : James VADEZ
- Vice-président : Éric RÉMOND
- Secrétaire : Michel LUDINART

Comme chaque année, des petits travaux d'entretien, rebouchage de nids de poule, fauchage de bordures, ont été réalisés par des agriculteurs. Je tiens à les en remercier.

L'entreprise Richard a procédé à la pose d'enrobé le long de la plate-forme de Corny-la-Cour et à la sortie du chemin de « la Presle » pour permettre l'accès des camions de betteraves.

Suite à un problème d'évacuation d'eau, route de Corny-la-Cour, l'entreprise Nivois a réalisé un tubage jusque la RD21.

L'Association Foncière de Novy-Chevrières vous adresse ses vœux pour 2022.

Le Président
James VADEZ

Le C.C.A.S.

La composition du C.C.A.S. :

- Président : Yves BÉGUIN
- Vice-président : Régis LE PEUC'H
- Membres élus : Odette VIOLET, Sylvie LOZINGOT, Patricia PARAPPEL, Kévin LE PEUC'H
- Membres non élus : Émilie POTET, Christophe FONTAINE, Cloé PROMPT, Carole THIEBAUT, Hervé ROGISSART, Philippe COLLET

Les conditions sanitaires de cette année 2021 ne nous ont pas permis les traditionnelles distributions de colis chez nos aînés.

En cette fin d'année, 67 personnes ont reçu notre visite (27 couples et 40 personnes seules).

Le doyen et la doyenne ont reçu une visite spéciale. Inès, la jument de l'association « les passionnés du cheval de trait ardennais » est arrivée attelée au domicile de M. Alfio SPITALERI et de Mme Simone VADEZ.

Une petite promenade en calèche leur a été proposée.



Simone et Patricia



Sylvie et Alfio

Société de sauvegarde de la chasse et de la nature de Novy-Chevrières

Le bureau :

Président : Bruno Lefèvre
Vice-Président : Régis Le Peuc'h
Secrétaire : Vivien Le Peuc'h
Trésorier : Joël Gesson



A l'heure où je vous parle, la chasse ne fait plus l'unanimité.

Nous subissons des attaques de tous nos opposants.

Pourtant au sein de notre société de chasse, comme ailleurs, nous faisons beaucoup d'efforts afin de maintenir l'équilibre des espèces chassables ou autres et prendre soin de la nature.

Nos efforts se concentrent sur de nombreux points et je citerai deux exemples :

- Cette année, avec les autres associations et les habitants de Novy, nous avons organisé un ramassage collectif de déchets que certains ont eu « l'indécatesse » de jeter sur le territoire de la commune.
Ce fut un vif succès (plus de 4 remorques de déchets récoltés) et je remercie tous les participants. Nous allons d'ailleurs le réitérer en 2022.
- L'autre exemple concerne la prolifération d'espèces invasives (corbeaux, corneilles, rats laveurs, ragondins, etc...), qui occasionnent de nombreux dégâts sur la faune sauvage et les cultures.
Nous essayons donc de réguler ces espèces avec les moyens qui nous sont autorisés.

Contrairement à ce que certains peuvent penser, l'écologie est au cœur des préoccupations des chasseurs et nos actions le prouvent.

Nous devons réagir à ces multiples attaques qui menacent notre passion mais surtout la biodiversité.

Vive la nature et la chasse raisonnée !

Bonne et heureuse année 2022 à toutes et à tous en St. Hubert.



Bruno Lefèvre

Les associations type loi 1901

L'association ADMR

- Présidente : Andrée NOIZET
- Secrétaire : Nicole SIMONET



L'ADMR d'AMAGNE-LUCQUY....

....une association de proximité

Elle intervient sur les 9 communes du secteur (Amagne, Auboncourt-Vauzelles, Bertoncourt, Coucy, Doux, Faux, Lucquy, Novy-Chevrières et Pargny-Resson).

L'ADMR favorise le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes et améliore le quotidien de tous en proposant des services à domicile de qualité : ménage, repassage, petits travaux de jardinage, bricolage, portage de repas, téléalarme, entretien ponctuel ou régulier des pierres tombales...

Par ces services, l'ADMR génère un emploi local à une douzaine de personnes. Ces salariées qualifiées sont formées régulièrement.

Cette année, nous tenons à les féliciter pour leur dévouement et assiduité en cette période COVID très stressante.

Pour tout besoin ou toute information, n'hésitez pas à contacter l'ADMR D'AMAGNE-LUCQUY, le mercredi matin de 9h00 à 12h00 au 43 bis avenue Pasteur à LUCQUY. tél : 03 24 38 20 97 ou par mail : admr.amagne@fede08.admr.org

L'ADMR D'AMAGNE-LUCQUY....

....une association active

En 2022, à la mi-février, l'ADMR organise sa « journée fleurs »
Pensez à leur réserver un bon accueil !

En octobre, l'ADMR consacre une semaine aux personnes âgées : c'est la semaine bleue.
A cette occasion, elle offre une brioche à tous les bénéficiaires de plus de 60 ans.

A Noël, l'ADMR offre des chocolats à tous ses bénéficiaires.

Toutes ces actions sont l'occasion de rendre visite aux personnes mais également de créer un lien social avec les personnes les plus isolées.

Notre association ne demande qu'à s'enrichir de nouveaux adhérents et de nouvelles idées !!

N'hésitez pas : rejoignez notre équipe !!!

Association de loisirs de Novy « Les 100 buts »

La vocation initiale de l'association est de proposer des activités diverses et variées. Recentrée sur des activités et manifestations essentiellement créatives, 2021 a été riche de créations et d'événements.



L'adhésion annuelle 2022 :

1 personne : 8 euros

Activités de l'année 2021 :

L'atelier scrapbooking et carterie

De nombreux projets ont été proposés durant cette année autour de la carterie, du scrapbooking et du mixed média.

Les ateliers se déroulent à Chevrières, les semaines paires (du lundi au jeudi) de 14h00 à 16h00 ainsi qu'une séance en soirée, le jeudi de 20h00 à 22h00, hors vacances scolaires.

L'atelier vous donne également rendez-vous, le vendredi des semaines paires, à la maison Badass, lieu de Co-working, au 12 rue tiers à Rethel de 14h00 à 16h00

Si cette activité vous intéresse contactez-nous : atelierscrapetcie@orange.fr

Dans le cadre de la politique de la ville et Cœur de vie, nous intervenons tous les mercredis après-midi, à l'ancienne école Camille Lassaux à Rethel pour des **ateliers créatifs en duo parents/enfants**.



L'association a également participé à **Octobre Rose** en partenariat avec l'association **Rethel rose**, dans les Halles de Rethel, les 9 et 10 octobre en tenant un stand de vente de créations.

Pour cette édition, nous avons également collaboré avec L'atelier de Lô pour proposer à la salle Pierre Ledouble, quatre séances de Sophrologie Active avec Laurent durant ce mois rose (14, 16, 19 et 25 octobre)

L'intégralité des recettes, **soit 700 euros**, a été reversée à la **ligue 08 contre le cancer**.



Pour clôturer cette belle année créative :

La boutique éphémère de Noël, « les ateliers du père Noël » regroupant une quinzaine de créateurs champardennais, s'est tenue cette année pour sa 8ème édition **du 4 décembre au 20 décembre** au 7 rue Colbert à Rethel !

Le Père Noël est venu nous rendre visite régulièrement pour le grand bonheur des enfants.

Nous avons réalisé la décoration de la vitrine, grâce à l'achat de 6 sapins, à l'APE de Novy-Chevrières.

Nous sommes heureux d'avoir contribué à la réalisation du futur projet de classe de neige de l'école.

A noter les premières dates de 2021 :

Semaine du 10 janvier au 14 janvier

Semaine du 24 janvier au 28 janvier

Retrouvez nous sur la page Facebook : @atelierscrapetcie

sur le site internet : <http://www.atelierscrapetcie.fr/>

Si vous souhaitez reprendre une activité (marche, vtt, concours de belote, ou de boules etc...) ou en développer une nouvelle, qu'elle soit sportive, créative, cérébrale ou de loisirs, vous êtes les bienvenu(e)s.

Pour tous renseignements contacter Patricia Harnaud au 06-71-30-29-89 ou atelierscrapetcie@orange.fr

Les adhérentes et les membres du bureau se joignent à moi pour vous souhaiter belle et douce année 2022

Bonheur, Santé et créations !!!! Prenez soins de vous et de vos proches

La présidente

La Novy'thèque

En novembre 2021, une nouvelle association a vu le jour. Son but est d'instaurer un pôle culturel à Novy-Chevrières permettant à toutes les catégories d'habitants (de 7 à 77 ans) d'en profiter. Des événements autour de chacune des ressources culturelles tels que le livre, l'audio, la vidéo, le numérique et particulièrement le jeu (de société, vidéo, sportifs...) seront proposés.

Le bureau :

- Présidente Mme VELY Malika , suppléante : Mme Parisot Virginie
- Trésorier M. Pérot Romain , suppléante : Mme Pillard Alice
- Secrétaire : Mme Judith CAVALIER, suppléante : Mme Pérot Annie

Leurs animations pourront être diffusées via leur page Facebook.

L'Association des Parents d'Élèves

2021 : Année encore un peu compliquée pour l'APE...la covid est toujours parmi nous ! De ce fait nous ne pouvons vous faire profiter pleinement des diverses manifestations...

Néanmoins, notre priorité étant les enfants de Novy-Chevrières, nous essayons au mieux de les divertir et de leur offrir de bons moments ainsi que des présents.

Avant cela, retour sur quelques dates phares de cette année qui s'achève :

- **AVRIL** : Chasse aux œufs de Pâques autour du Prieuré, un chocolat a été offert à tous les petits gourmands !
- **JUILLET** : Goûter des élèves dans la cour de l'école pour clôturer la fin de l'année scolaire.



Les élèves de CM2 se sont vus offrir une calculatrice pour leur rentrée en 6^{ème}. Bonne continuation à Maximilien, Lylou, Camélia, Andréa, Ambrine, Cassandra, Marceline, ainsi que Dorian, Noé, Kélia, Lilou, Hugo (*absents de la photo*).



Notre programmation de la fin d'année 2021 était la suivante :

- Apéritif de rentrée, le vendredi 24 septembre, malgré les masques et les gestes barrières, celui-ci à rencontrer un vif succès !

- Décembre : Distribution des commandes de chocolats Jeff de Bruges

- Vente de sapins de Noël

- Distribution des calendriers de l'avent pour tous les élèves !

- Marché de Noël, le 10 décembre, où les décorations confectionnées par les enfants et parents étaient exposées et mises en vente pour égayer vos fêtes.



- L'Arbre de Noël a eu lieu le dimanche 12 décembre dans la salle des fêtes. Spectacle CéMoiKiDi avec les Aventures de Sand & Indy. Après cette après-midi festive, tous les enfants ont eu un goûter offert.



- « Mon beau sapin, roi de l'école », a été déposé sous le préau dans la cour. De là les enfants ont pu avoir de nombreux cadeaux, offerts par l'APE pour les différentes classes ! La distribution s'est faite par le Père Noël, le vendredi 17 décembre.





Sur 2022 nous aimerions vous proposer (*toujours sous conditions « covid »*) :

- Pizza Party (janvier),
- Carnaval (vendredi 04/02),
- Belote (dimanche 27/02),
- Tombola (avril)
- Chasse aux œufs de Pâques (lundi 18/04),
- Marche gourmande (mai),
- Kermesse (samedi 25/06),
- Olympiades (jeudi 07/07)


merci



Nous tenons à remercier toute l'équipe enseignante, qui nous donne de leur temps et nous fait confiance pour concrétiser nos actions ; tous les parents bénévoles, qui s'investissent, nous soutiennent et nous aident dans la mise en place et gestion d'activités.

Nous adressons également nos remerciements à Monsieur le Maire et son équipe municipale pour le soutien logistique apporté lors des manifestations et pour le versement de la subvention.

Et nous souhaitons la Bienvenue aux nouvelles familles dans notre village !

Si vous voulez nous contacter, n'hésitez pas à nous écrire à l'adresse mail :

ape.novychevrières@gmail.com



Rejoignez-nous sur FB : « Association des parents d'élèves de Novy-Chevrières »

Opération Classe de Neige

Depuis plusieurs années maintenant l'APE s'engage dans de nombreuses actions dans le but de créer une cagnotte spéciale « Classe de neige ». Cette cagnotte permet de financer un maximum du séjour pour les enfants du CE1 au CM2, avec seulement une infime participation demandée aux familles.

Tous les bénéfices des actions suivantes sont intégralement reversés dans ce projet :

- vente de chocolats de Noël,
- vente de sapins,
- vente de calendriers 2022,
- vente de pizzas,
- belote...



Dès que vous participez, vous aidez à faire vivre la cagnotte !

Un Grand MERCI à tous !

APE NOVY

Le Comité des Fêtes

Année 2021



ALERTE ACTUALITE :

Election d'un nouveau bureau.

INFO COVID :

Annulation du loto et de la fête patronale en 2021.

AGENDA 2022 :

Retrouvez les dates des prochaines manifestations.

LA GAZETTE DU COMITE DES FETES

LE COMITE MET LE FEU !

Après une année 2020 sans festivité et un mois de juillet pluvieux, le Comité des fêtes a fait son grand retour les 14 et 15 août à l'occasion du feu d'artifice.

Le 14 août au soir, les artificiers ont illuminé le ciel pour le plus grand bonheur des spectateurs, puis la soirée s'est continuée autour de la buvette, où petits et grands ont pu se retrouver et profiter de ce moment de convivialité. Merci à Monsieur James VADEZ de nous avoir de nouveau prêté son terrain.

Le lendemain, les amateurs de pétanque se sont réunis sous un beau soleil, à l'occasion du concours de boules annuel, organisé aux abords de l'église.

Suite au classement, chaque participant a pu repartir avec une récompense au choix parmi les nombreux lots proposés.



A NOS CHERS BROCANTEURS

« A vous nos très chers brocanteurs,
Qui vous êtes levés de bonne heure,
En ce dimanche ensoleillé,
Vous êtes venus pour exposer.

A vous nos très chers brocanteurs,
Les retrouvailles furent un bonheur,
Après un an à entasser,
Jouets, bibelots et vieux dentiers.

A vous nos très chers brocanteurs,
Un grand merci du fond du cœur,
Même si la date fut reculée,
Vous étiez là à nos côtés. »



LA BRIGADE DU PASS



Nul n'ignore que la crise actuelle a conduit à la mise en place d'un « pass sanitaire » obligatoire pour se rendre dans de nombreux endroits et participer à différentes manifestations.

Face à cette nouvelle obligation sanitaire, le Comité des fêtes a réagi de façon radicale en mobilisant deux de ses meilleurs éléments afin de constituer sa « brigade du pass ».

Mieux vaut être coopératif lors de la vérification et de la mise en place du bracelet de contrôle, leur réputation d'arracheurs de poils de bras n'est plus à faire...

ET TU DANSES DANSES DANSES...



Le samedi 9 octobre dernier, les murs de la salle Pierre Ledouble ont tremblé jusqu'au petit matin. Et pour cause : des invités exceptionnels, un excellent repas et de la musique jusqu'au bout de la nuit ! Le mélange parfait pour obtenir une soirée inoubliable et électrisante !



UNE PETITE CHARADE ?

Mon premier est le mois du muguet.

Mon deuxième est une vaste étendue d'eau salée.

Mon troisième est le participe passé du verbe « boire ».

Mon quatrième est la 22^{ème} lettre de l'alphabet.

Mon dernier est le symbole chimique du tellure.

Mon tout est le merveilleux surnom d'un membre du Comité...



REMERCIEMENTS

Cette année, le Comité des fêtes a subi un changement majeur dans son organisation. Après de très nombreuses années en tant que président de l'association, Régis Le Peuc'h a décidé de quitter ses fonctions et de s'accorder un repos bien mérité.

Un grand merci à lui, pour toutes ces années passées au service du Comité.

PORTRAIT

NOM : PONCET

PRENOM : Frédéric

FONCTION : nouveau président du Comité

QUALITES : gentil, drôle, courageux... et en plus il est beau gosse !

DEFAUTS : aucun évidemment...



LE NOUVEAU BUREAU

Président : PONCET Frédéric

Vice-président : PUJO Aurélie

Trésorière : LE PEUC'H Régine

Trésorier adjoint : SIMON Pascal

Secrétaire : HODIER Laura

Secrétaire adjoint : FONTAINE Christophe

POUR NOUS CONTACTER ?

Vous pouvez retrouver toutes nos manifestations sur notre page Facebook : « Comitédesfêtes de Novy-Chevrières » et nous contacter à tout moment sur notre compte Messenger.

ET UN, ET DEUX... ET DIX METRES DE BIERES !

Parce-que vous êtes toujours plus nombreux à commander des mètres de bières à la buvette, nos trois constructeurs de l'extrême se sont alliés pour vous fabriquer ce qu'il y a de meilleur ! Nous voilà donc prêts pour les prochaines manifestations avec dix nouveaux mètres aux couleurs du Comité.



ALERTE NOUVELLE RECRUE

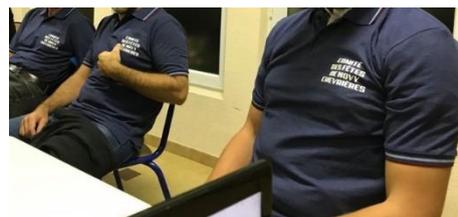
Cette année le Comité des fêtes a accueilli une nouvelle recrue : Brigitte !!

Depuis son arrivée, elle ne cesse d'illuminer nos réunions et nos manifestations.



LA VIE EN NOIR... OU BLEU

Attention les yeux ! Vous étiez habitués à nous voir vêtus de nos beaux teeshirts noir et blanc, mais maintenant vous pourrez également nous admirer dans nos somptueux teeshirts bleus personnalisés. (Ci-dessous portés par nos trois mannequins)



MOTS CACHES

C'est dimanche, vous êtes sur votre canapé et vous vous ennuyez ?

Le Comité vous offre cinq minutes d'occupation avec cette petite grille de mots cachés.

L	H	S	C	H	R	I	S	T	O	P	H	E	C
P	Q	V	X	L	W	B	B	E	N	O	I	T	Q
F	H	T	S	O	T	Y	D	E	N	I	S	E	B
G	C	I	L	T	I	A	Z	A	M	I	T	I	E
B	H	F	A	O	P	T	C	O	J	R	E	O	B
C	A	A	U	R	E	L	I	E	B	I	E	R	E
L	P	M	R	T	Y	O	D	G	H	B	U	N	F
P	I	W	A	D	S	F	E	J	D	E	X	V	N
M	T	Q	R	A	K	P	A	R	T	A	G	E	J
C	E	U	I	N	R	E	G	I	N	E	D	A	L
T	A	X	R	S	X	R	P	C	M	U	S	Z	O
M	U	Y	E	E	G	S	F	E	T	E	K	S	J
C	N	I	P	A	S	C	A	L	P	Y	W	Y	M
R	F	F	X	F	A	B	R	I	C	E	S	R	C

Amitié	Aurélie
Benoit	Bière
Chapiteau	Christophe
Danse	Denis
Fabrice	Fête
Laura	Loto
Partage	Pascal
Rire	Régine

UNE PETITE CITATION

« Il y a les jours qui ne sont pas comme les autres, les jours de fête, et c'est un peu pour ces jours-là qu'on vit, qu'on attend, qu'on espère ».

J.M.G Le CLEZIO

DATES A RETENIR

Voici les dates des prochaines manifestations, à vos agendas !!

Loto : 3 avril 2022

Fête patronale : 4-5 et 6 juin 2022

Brocante : 3 juillet 2022

Feu d'artifice : 13 juillet 2022

Concours de pétanque : 14 juillet 2022

Repas dansant : 8 octobre 2022

Calendrier 2022											
Mois	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31	1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
30	31	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29	30	31	1	2	3
4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31	1	2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	1
2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
31	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30	31	1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28
29	30	31	1	2	3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	1	2
3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31	1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31

UN PETIT PEU DE GYM ?

Comme les années précédentes, le club de gym est hébergé par le Comité des fêtes. La gym (uniquement pour les adultes) se déroule chaque mardi de 19h30 à 20h30.

LA PHOTO DE L'ANNEE



Dans la boue, sous la pluie et dans le vent, le Comité c'est aussi un véritable travail d'équipe dans les pires situations...

OCTOBRE ROSE

Saviez-vous que l'initiative « Octobre rose » nous venait des Etats-Unis ? Cette campagne de sensibilisation au dépistage du cancer du sein se déroule chaque année du 1^{er} au 31 octobre et permet également de récolter des fonds pour la recherche. Cette année encore, le Comité des fêtes a choisi de s'associer à cette campagne en mettant la mairie et le village aux couleurs d' « octobre rose ».



LE MOT DE LA FIN

Cette année encore, nous pouvons remercier les bénévoles ainsi que le Président du Comité, Monsieur Frédéric PONCET, qui ne regardent pas au temps passé à la préparation des différentes festivités et qui donnent de leur temps pour l'animation du village.

Dans le contexte actuel, nous tenons également à vous remercier pour votre présence et votre compréhension lors de nos différentes manifestations.

Nous espérons pouvoir vous apporter une année 2022 riche en festivités !

✂ Les membres du Comité des fêtes vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2022. ✂

Novy Sport



Composition du bureau

Président : Romain Lanotte

Trésorier : Denis Potet

Secrétaire : Judith Cavalier

Président adjoint : Arnould Mathieu

Trésorière adjointe : Laura Hodier

Secrétaire adjointe : Marie-Eugénie
Lanotte

L'association Novy Sport compte 71 adhérents dont 40 enfants.

Toujours dans un esprit de loisirs et de convivialité, elle permet aux habitants de Novy-Chevrières la pratique du sport.

P'tits Yogis



Le Novy Sport parraine une association afin de permettre aux habitants de Novy-Chevrières, de tous âges, de bénéficier d'un panel d'activités sportives assez large mais aussi de réduire les coûts d'adhésion proposés habituellement par ces dernières.

L'animatrice Anne encadre avec un grand professionnalisme ses séances de yoga, les jeudis de 18h45 à 20h00.

Pass Novy Sports 3



En partenariat avec l'APE et les P'tits Yogis, le « Pass Novy Sport 3 » a été proposé gratuitement aux élèves de l'école pendant les vacances de la Toussaint réunissant les

différentes activités sportives pratiquées sur le village : football, yoga, danse cardio latino, basket ball et course à pied.

Cette action a eu pour but de donner à tous les jeunes l'accessibilité à ces différentes pratiques.

Équipement du terrain multisport

✚ Mise en place de la nouvelle structure sur le terrain multisport :

Après l'installation du mât portant trois projecteurs à LED, deux buts multisport hand foot basket ont été disposés sur le terrain.





Projet des deux sentiers pédestres

Finalisation des sentiers pédestres :

Pour le plus grand plaisir des marcheurs, les bornes de référencement PR (Petite Randonnée) des parcours Nord et Sud de Novy ont été installées.



Novy football club:

Animateurs : Judith et Romain

- Pour les enfants, le mardi de 18 h à 19 h
- Pour les adultes mixtes, le dimanche de 10 h à 12 h et le jeudi à partir de 20h15 sur le terrain multisport

✚ Événements à l'Arena Soccer de Reims



Les footballeurs se retrouvent chaque mois à l'Arena Soccer de Reims à l'initiative de Michel Marchand.

✚ Ribouldingue d'Halloween :



Un repas participatif et déguisé a encore cette année rassemblé un grand nombre de fêtards à l'occasion d'Halloween ! Jeux, musique et ambiance de maboul étaient au rendez-vous !

✚ Terrain en herbe :

Le terrain enherbé en contrebas de l'école a été financé en intégralité par l'Association Sportive. Nous remercions Thomas Vadez de l'avoir semé.

Novy footing club :

Animateurs : Marie-Eugénie et Arnould

Séances le jeudi :

- Pour les enfants de 17 h 30 à 18 h15
- Pour les débutants de 18 h15 à 19 h 00
- Pour les confirmés de 19 h 00 à 20 h 00

Covid oblige, les défis à distance ont suivi leur cours : relais 12 heures non-stop, défi « Mars Bleu » avec 2664 km parcourus collectivement, chasse au trésor, « trouvemongalet08 » dans le village ...



✚ Participation de quelques coureurs au Sedan-Charleville et foulées roses :



✚ Run in Reims :

Belle représentation des couleurs du Novy Footing club avec la participation de 14 coureurs sous un beau ciel bleu, suivie d'un repas bien mérité au Bon Accueil.



Corrida :

Pour terminer cette saison, nos athlètes ont participé déguisés à la traditionnelle Corrida de Charleville-Mézières : un moment convivial et apprécié de tous !



Entraînements enfants.



Les entraînements de course enfants ont un franc succès pour notre plus grande satisfaction ! Notre jauge maximale de 25 participants est maintenant atteinte par rapport aux infrastructures actuelles.

Novy basket club

Animateurs : Guillaume et Benoit

Séances le vendredi : - Pour les enfants de 18 h 00 à 19 h 00

- Pour les adultes de 19 h 00 à 20 h 00

Création de la filière basket

Entraînements le vendredi de 18h à 19h pour les enfants et 19h à 20h pour les adultes animés par Guillaume Englert en cogestion avec Benoit Chauvier.

Les premières séances se sont bien déroulées avec une participation croissante tant pour les adultes que pour les enfants.



Maillots de basket



Avec vous et pour vous !

Financés par Chantal et Thierry Adam, les maillots de baskets ont été distribués aux membres participants à l'activité, pour Cadam... ❤️

Merci à tous les bénévoles pour leur précieux investissement !



Romain LANOTTE Président du NOVY SPORT
3 ROUTE DE LUCQUY
08300 NOVY-CHEVRIERES

@rolanotte@icloud.com
Portable : 06 88 81 25 91

Les Passionnés du cheval de trait ardennais

Président : Jean-Pierre Lambot

Cette association, créée en septembre 2011, a pour but de faire la promotion du cheval de trait ardennais, des produits régionaux, des traditions ardennaises, des vieux métiers et de tout ce qui touche le monde rural. Son siège social a été transféré à Novy-Chevrières.

A ce jour, cette association regroupe des personnes de 8 à 88 ans.



Les activités sont :

- sportives : des compétitions, des marathons,
- touristiques : promenades en calèche ou même en roulotte,
- en attelage : simple, tandem, en paire ou à quatre,
- montée : promenade découverte de sentiers en plaine ou en forêt,
- pédagogique : montrer et initier les jeunes générations aux travaux d'antan, montrer l'aspect historique du travail du début du XXème siècle (travaux de sol, fenaison, culture de la pomme de terre, moisson, débardage... sans oublier le passé de la grande guerre de 1914-1918 ou les chevaux ont été mis à contribution).

Le cheval de trait ardennais est une race docile, placide, forte, dure à la tâche, obéissante et ayant une très grande complicité avec le meneur. Aujourd'hui, certains prennent ce créneau mais la tâche reste ardue et plutôt rébarbative. Des chevaux reprennent le chemin des vignes pour le travail du sol dans une biodiversité et une reconversion vers un retour au naturel. D'autres partent dans le bois, pour débarder les grumes en forêt durant la période hivernale. Les sols y sont moins dégradés, la végétation plus vite repartie.

Nos prestations et défilés :

- prestations familiales pour les cérémonies : mariage et autre,
- prestations pour fête ou kermesse,
- équitation montée,
- épreuve de dressage,
- parcours de saut d'obstacles adaptés.

Prestations 2021

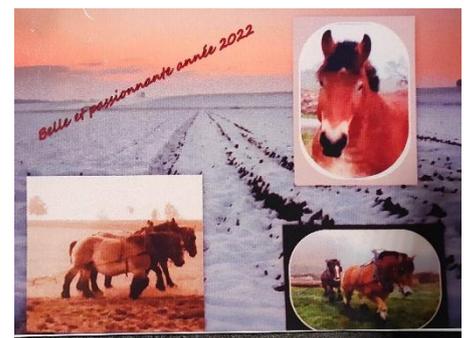
La crise de la COVID a suspendu beaucoup de nos manifestations. Alors, nous avons organisé des randonnées sur la journée en les ouvrant aux ami(e)s cavalier(e)s meneur d'attelage.

Au printemps 2021 : à Nogent l'Abbesse et à Bazancourt

Fin juin : brocante de Rethel

A l'automne : à Juniville

Fin d'année : différentes prestations avec le Père Noël



Prestations 2022

Lors de l'assemblée générale, il a été décidé de réitérer les randonnées sur la journée (programme à définir). L'idée est de venir à Novy pour découvrir de nouveaux adhérents. Nous continuerons à être à l'écoute des demandes de prestations pour continuer à faire connaître notre passion des chevaux auprès de vous. Ainsi par le contact du public, nous répondrons à toutes leurs questions.

Précaré



Deux week-end rien que pour Elle :

La belle Endormie s'est enfin réveillée ! Saint Nicolas lui a rendu visite, elle l'a accueilli ainsi que les petits enfants qui étaient au rendez-vous avec leurs parents. Distribution de bonbons, ateliers pour s'amuser ou pour créer, retrouvailles des habitants de Novy autour du stand de gaufres, un moment convivial et chaleureux !



Vient l'heure de la mettre en lumière cette belle dame : elle se pare de jolies crèches provenant des quatre coins du monde, des sapins, un village enneigé rien que pour elle.



Son espace va se remplir de musique, elle va faire corps avec une soprano Candice DAUVERNE à la voix cristalline, les cuivres de la philharmonie sud Ardennes vont raisonner dans son coffre, magnifique concert !

En ce deuxième week-end, elle ouvrira ses bras à la crèche vivante de notre village, nos rois-mages, Marie, Joseph et le mouton ont su braver le froid, un grand merci à tous.



Prochain rendez-vous : **le 27 août 2022** pour notre manifestation phare de l'année !

Notre association Précaré poursuit toujours la rénovation de la Belle du Pays, certaines de ses statues qui se montraient les moins dociles et essayaient de s'échapper de leur socle sont démontées.

La réfection de celles-ci se fera en partenariat avec le regard expert des Bâtiments de France, du soutien financier de la Commune de Novy et l'unité, la force et l'expérience des membres de Précaré.



L'association du Précaré vous présente ses vœux pour la nouvelle année 2022.

La Présidente de Précaré
Séverine GIANGOLA

Nos artisans, commerçants et auto-entrepreneurs

<p>Louis COLLIGNON Rue du moulin 03.24.72.63.35 06.43.25.74.67</p>	<p>Peinture bâtiment, ravalement de façade Traitement de charpente, isolation Couverture zinguerie louis.collignon@orange.fr</p>
<p>Nicolas DEHAN Route de Chevières 03.24.38.21.31 - 06.84.36.90.64</p>	<p>SARL Taxi Dehan Nicolas Transports conventionnés assis depuis 30 ans www.taxi-elisabeth-ardennes.fr</p>
<p>Fabrice DEHAYE Route de Charleville 03.24.38.49.90</p>	<p>Tueur de porcs</p>
<p>Romain DESTENAY Route de Charleville 06.58.95.26.08</p>	<p>SR Propreté Facebook : Romain SR propreté srproprete@gmail.com</p>
<p>David GEOFFROY Grand'rue 03.24.72.38.80 - 06.79.34.56.78</p>	<p>Maçonnerie générale, neuf et rénovation dgeoffroy.artisan@yahoo.fr</p>
<p>Aurélien HENRIET Corny-la-Cour 06.15.28.94.00</p>	<p>Ferme diversifiée : maraîchage, apiculture Facebook : fermedecornylacour fermecornylacour@outlook.fr</p>
<p>Yvan LENFANT Rue de Tivoli 03.24.38.89.42 - 06.70.73.46.39</p>	<p>TECO construction Entreprise de maçonnerie</p>
<p>Stéphane MAILLEY Grand'rue 03.24.39.37.22 - 06.23.04.21.05</p>	<p>Couverture, zinguerie</p>
<p>Malorie et Marie Odile Route de Charleville 03.24.38.50.96</p>	<p>Restaurant « Au New Bon Acc' » Facebook et internet : Au New Bon Acc' Ouverture dès 7h00</p>
<p>Josélito MARTINEZ Grand'rue 06.78.14.82.79</p>	<p>JM Automobiles Achat-vente de véhicules d'occasion</p>
<p>Romain PÉROT Impasse les haies 07.66.18.64.00</p>	<p>RP Multiservices 08 Plombier, rénovation de l'habitat</p>

Antoine PILLARD Chemin vert 07.68.41.16.39	Brasserie « LA NOVYCE » Facebook : la novyce www.brasserielanovyce.fr
Jacky RAELLE Route de Charleville - bureau Rethel 03.24.38.45.67 - 06.24.47.48.58	Color Façade Artisan façadier-enduits Peintures intérieur et extérieur
Philippe MACKE 03.24.39.52.51 06.03.06.05.86	Régal Pizza Mardi devant la Mairie
Karine VARLET 06.46.56.50.26	Auto-école indépendante
Brice VIOLET Grand'rue 03.24.38.11.43 - 06.13.11.01.14	Horticulteur, maraicher Vente de fleurs et de légumes bryce08@hotmail.fr
Ludovic VÉLY Route de Charleville 07.69.73.96.38	VL Multiservices 08 Petits travaux de bricolage, entretien, débarrassage d'encombrants, cave, grenier...
Jean-Paul WAGNER Impasse des haies 03.24.38.05.41	Musicien – Animateur jean.paul.wagner@free.fr
Francky WOLFS Route de Charleville 03.24.38.71.50 - 06.85.13.85.17	Pose de cuisine mag-w@orange.fr

Vous êtes entrepreneur, commerçant ou artisan et vous voulez vous faire connaître auprès des habitants de Novy-Chevrières.

Merci de vous manifester et de nous contacter via le site de la mairie ou le Facebook de la commune.



Les assistantes maternelles



9 assistantes maternelles, professionnelles de la petite enfance sont installées sur la commune.

N'hésitez pas à les contacter pour établir ensemble votre projet d'accueil.

Cette liste vous est fournie par ordre alphabétique.

BERTRAND Claudette	13, rue du pont Taillard	03.24.72.25.05
CAMUS Vanessa	7 bis, rue du moulin	03.24.72.63.35
CHENNANE Delphine	14, rue de Tivoli	07.51.64.86.84
LECLERC Julie	93, route de Charleville	06.04.18.93.55
LECOCQ Brigitte	26, grand'rue, logement B	06.04.65.53.58
LOZINGOT Sylvie	73, route de Charleville	06.61.21.55.39
PEROT Annie	7, impasse des haies	06.43.14.83.02
PILLARD Alice	7, chemin vert	07.68.41.16.39
TELLIER Amandine	8, rue de Tivoli	06.07.77.05.53



Mairie de Novy-Chevrières

Vous y rendre...

14, route de Charleville
08300 NOVY-CHEVRIÈRES

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Le lundi de 09h00 à 12h00
Le mardi de 14h00 à 17h00
Le vendredi de 16h30 à 19h30

Nous joindre...

Par Téléphone : 03 24 38 21 38
Par Fax : 03 24 38 35 34

Par Mail : commune.novy chevrieres@orange.fr

Notre site internet : www.novy-chevrieres.fr

Notre page Facebook : [www.facebook.com/pages/Commune de Novy-Chevrières](https://www.facebook.com/pages/Commune-de-Novy-Chevrieres)

